VILLE D'ANTONY

CONSEIL MUNICIPAL

14 février 2019

La séance est ouverte à 20h10 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves SENANT, Maire de la Ville d'Antony.

- Il est fait appel des membres présents par Mme LEMMET.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. LE BOURHIS à M. SENANT M. MEDAN à Mme COTTENCEAU
Mme LEON à Mme MACIEIRA-DUMOULIN Mme BENOIT à M. DURIEZ
Mme HAGEL à Mme LE BRIS M. FEUILLADE à M. RUFAT

M. le Maire : Je vous propose d'observer une minute de silence à la mémoire de Jean-Pierre Maitre qui nous a quittés le 13 novembre 2018.

Jean-Pierre Maitre a appartenu à notre Conseil Municipal de 1989 à 2001. Il a été délégué à la musique de 1989 à 1995, maire-adjoint en charge de la vie associative de 1995 à 1997, et enfin maire-adjoint en charge de la culture de 1997 à 2001.

(Minute de silence à la mémoire de Monsieur Jean-Pierre MAITRE.)

LISTE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITE TERRITORIALES

M. le Maire : Y a-t-il des questions sur la liste des décisions prises pendant l'intersession ?

M. RUFAT : Une question sur la 19 : on voulait savoir si dans les bâtiments scolaires et périscolaires, on pouvait introduire le tri sélectif dans les écoles, question qui a été posée en commission et dont la réponse a été évasive.

M. FOUQUET : Oui, on s'est renseigné après, c'est bien prévu dans le marché.

M. RUFAT : Donc voilà une bonne nouvelle.

Vous pouvez nous donner des informations sur la 26 : conclusion d'un protocole transactionnel avec un agent : de quel contentieux il s'agit ? Est-ce qu'il est possible de le dire en public ?

M. le Maire : C'est un contentieux sur le personnel comme il y en a assez souvent, mais je ne peux pas effectivement en dire beaucoup plus pour l'instant, en tout cas je ne peux pas donner le nom, vous le savez.

M. RUFAT : Non mais le service ?

M. le Maire : Je ne sais pas. Mais c'est un petit contentieux, à 4.900 €, c'est un problème qui n'est quand même pas très grave.

M. RUFAT : On n'avait pas la somme, je crois.

M. le Maire : Non mais c'est 4.900 €, moi je la connais. Elle n'était pas notée, effectivement.

M. RUFAT : Est-ce que vous pourrez me faire parvenir les deux contrats des décisions 2 et 28, s'il vous plaît ?

M. le Maire : Les contrats de prêt ? Oui, il y en a même trois. Oui, on vous les envoie. Mais je peux vous donner les éléments si vous les voulez ? Je les ai ici.

M. RUFAT : Oui, vous pouvez.

M. le Maire : Le premier prêt est de 3,5 M€ pour 15 ans au taux de 1,50 %. Ce taux est assez élevé parce que ce contrat permet de ne mobiliser l'argent qu'en 2020. Donc si on n'a pas besoin de liquidités en 2019, on peut s'en passer, mais du coup, ça se paie un petit peu en taux d'intérêt.

Le deuxième contrat est, lui, à 1,14 %, le taux d'intérêt est meilleur. Il est de 6 M€. Et lui, on va certainement le mobiliser en 2019.

Et le troisième est de 4 M€. Il est lui aussi à taux fixe, à 1,29 %, et lui aussi on va le mobiliser en 2019. Les trois sont sur 15 ans, à taux fixe.

M. RUFAT : Donc les deux, les 6 et les 4, vous allez les mobiliser en 2019 ?

M. le Maire : Oui. 10 Millions. On pense ne pas avoir besoin de davantage en 2019 mais on verra. Si en 2019 on en a besoin, on mobilisera aussi les 3,5 M€.

M. RUFAT : Je crois que c'est tout.

M. le Maire : Pas d'autres questions ?

On passe au point suivant :

- LISTE DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER POUR LESQUELLES LA COMMUNE N'A PAS EXERCE SON DROIT DE PREEMPTION.

M. le Maire : Y a-t-il des questions ?

M. RUFAT : L'essentiel a été vu en commission de manière détaillée, avec de nombreuses opérations immobilières en cours sur lesquelles on reviendra.

M. le Maire : Ah bon ! C'est votre droit le plus strict. Très bien. Donc on passe à la suite.

Avant de rentrer dans l'ordre du jour, je vais d'abord répondre à une question écrite qui a été posée par le groupe municipal « Antony avec vous » et qui est la suivante :

« Le projet de suppression du passage à niveau de Fontaine-Michalon va bientôt commencer suite aux arrêtés pris par le Préfet en vous déchargeant de cette obligation. La mobilisation des Antoniens ce samedi, venus nombreux à la réunion publique de SNCF réseau pour dénoncer les conditions de mise en œuvre de ce chantier, témoigne du mécontentement général face aux nuisances occasionnées par ces travaux.

Avec les explications données par SNCF réseau et les corrections apportées en séance par des conseillers municipaux de la majorité, il apparaît que le dialogue entre la Ville et SNCF réseau est de mauvaise qualité, au point que le projet présenté était inabouti : pas de calendrier pour remplacement des fenêtres, absence d'étude de circulation et donc de plan de circulation pour les véhicules particuliers ou pour les camions de chantier. Seule certitude, le démarrage de ce chantier est imminent sinon SNCF réseau court le risque de faire capoter d'autres projets.

Monsieur le Maire, vous dîtes être en désaccord avec les conditions de réalisation de ce chantier. Nous sommes en accord avec vous sur ce point. Aussi dites-nous quelles mesures vous comptez prendre pour faire obstacle au début de ce chantier tel qu'il est prévu

aujourd'hui. Etes-vous prêt à engager avec le Préfet une guérilla administrative pour contraindre SNCF réseau à revoir sa copie ? Etes-vous prêt, par exemple, à signer des arrêtés interdisant le passage des camions dans les axes desservant le chantier, quitte à les refaire si le Préfet les annule ?

Enfin, une réunion de comité de suivi, que vous repoussez faute d'informations nouvelles à apporter, s'impose désormais pour indiquer les mesures d'obstruction que vous allez prendre.

Ma réponse est la suivante :

Comme je l'ai indiqué lors du dernier Conseil il y a deux mois, la Ville s'efforce, depuis le lancement du projet de suppression du passage à niveau, de protéger les riverains et les commerçants du quartier des nuisances que ne manquera pas de provoquer le chantier.

Depuis le début du mois de juillet dernier, nous avons donc entamé avec la SNCF des discussions qui ne sont pas encore terminées, mais qui ont permis d'améliorer sensiblement le projet pour les habitants. En sept mois de discussions difficiles, parfois tendues, nous avons pu obtenir des avancées sur un certain nombre de points.

La première question qui a été soulevée était le passage des personnes à mobilité réduite pendant la durée des travaux. Le passage piétons prévu par la SNCF ne comportait qu'un escalier et pas de rampe, ce qui interdisait ou rendait difficile le passage des personnes handicapées, mais aussi des seniors ou des mères de famille conduisant leurs enfants à la crèche située de l'autre côté des voies. La SNCF ignorait visiblement la Loi de 2005 ou pensait pouvoir s'en affranchir. Il a fallu quatre mois d'échanges de courriers pour l'amener à revoir sa position et à prévoir un ascenseur. Ce qui est fait aujourd'hui.

Les autres questions que nous nous posions sur la sécurisation du passage-piétons et sur le dimensionnement de la voie nouvelle ont trouvé des réponses satisfaisantes quand nous avons pu disposer de plans lisibles après plusieurs mois de discussions.

En revanche, nous avons découvert début décembre un problème sur lequel nous n'avions pas été alertés précédemment, celui des travaux de nuit. Cette question n'avait pas été évoquée pendant les longues années de concertation et les conclusions de l'enquête publique en limitaient l'importance. Or, le calendrier qui nous a été transmis enfin début décembre dénombrait 530 nuits de travaux sur un peu moins de quatre ans. Une perspective totalement insupportable pour les riverains qui nous a conduits à demander à la SNCF d'inclure dans son projet la protection acoustique des logements situés à proximité du chantier, en les dotant de doubles vitrages.

Une prétention visiblement jugée incongrue par la SNCF qui trouvait normal de réaliser des travaux de nuit systématiques en pleine ville, sans prévoir dans son projet le moindre financement pour en limiter l'incidence.

La SNCF a néanmoins répondu plutôt favorablement à nos demandes. Elle a adapté son projet :

- D'abord en réduisant le nombre de nuits travaillées, en concentrant les travaux de nuit susceptibles de gêner le voisinage ;
- En choisissant des méthodologies de travaux moins bruyants, par exemple en enfonçant les pieux par forage plutôt que par battage ;
- en prévoyant la mise en place de protections phoniques amovibles autour des engins ;
- en utilisant des matériels électriques plutôt que thermiques ;

- en utilisant des engins de chantier équipés du « cri du lynx » plutôt que du bip de recul strident que nous connaissons.

Elle a annoncé aussi qu'elle adoucirait l'éclairage du chantier et que les projecteurs seraient orientés le moins possible vers les habitations.

Sur la question de la pose des doubles vitrages acoustiques dans les logements des riverains, la discussion a été plus difficile. La SNCF acceptait seulement de prendre en charge les logements situés dans le rayon de 40 mètres autour du chantier. La Ville exigeait, qu'en outre, elle prenne en charge les logements situés dans un périmètre de 250 mètres, ce qui triplait le nombre de logements concernés, en limitant toutefois la demande aux chambres à coucher. Et je conditionnais pour ma part la signature des arrêtés de voirie permettant à la SNCF d'installer son chantier à la conclusion d'un accord avec la SNCF sur le périmètre des logements à protéger.

Excédé par notre résistance obstinée, le Préfet a décidé il y a deux semaines de signer lui-même les deux arrêtés et d'autoriser ainsi la SNCF à installer son chantier sans attendre.

Mais, vous l'avez entendu samedi dernier à la réunion publique : La SNCF s'est finalement ralliée à notre position. Elle s'est engagée à poser des doubles vitrages acoustiques dans les chambres de la zone des 250 mètres, comme convenu avec la Ville. Cet engagement figure sur les documents qu'elle a distribués.

Le seul problème qui subsiste encore sur la question des travaux de nuit, c'est la date à laquelle la SNCF installera les protections acoustiques. Nous demandons à la SNCF de le faire avant le début des travaux bruyants de nuit. Pour ma part, je ne signerai pas d'arrêté

autorisant des travaux de nuit bruyants entre 20 heures et 7 heures du matin avant que toutes les protections aient été posées.

Vous m'interrogez aussi sur le plan de circulation. En ce qui concerne les voitures individuelles, la fermeture de la rue Mirabeau conduira tout naturellement le trafic de transit en provenance et à destination de l'Essonne à emprunter la RD920. Quant aux camions de travaux qui, compte tenu de l'organisation du chantier, devraient plutôt aborder le chantier par le Nord, ils y accéderont à partir de la RD920.

J'ajoute que la Ville va aménager le parking de la gare Fontaine-Michalon en parc en enclos de surface qui sera réglementé en vue de favoriser le commerce de ce quartier.

La Ville veillera, en outre, à préserver des places de parking devant les commerces et au sud du chantier, et à ce que la SNCF indemnise convenablement les commerçants des pertes de recettes subies en raison du chantier.

Voilà ma réponse. La règle n'est pas qu'on discute après la réponse mais si vous voulez dire un mot quand même, vous avez le droit.

M. RUFAT : On a bien vu lors de la réunion publique qui était suivie d'une forte mobilisation dans la rue que la position de la SNCF évoluait et moi, j'ai entendu M. Chapiron non seulement dire qu'il s'engageait à faire du double vitrage dans les chambres de la zone bleue mais qu'il étendait ce double vitrage aux pièces à vivre …

M. le Maire : Oui.

M. RUFAT : Et donc je pense qu'il faut garder cet engagement, oral certes, mais public, et j'espère, enregistré, qu'il devra améliorer encore la prise en charge des protections phoniques de la totalité de la zone bleue, donc des 250 mètres. C'est un élément qui était bienvenu et donc cela prouve que l'intervention des citoyens et la mobilisation peuvent payer.

M. le Maire : Oui, effectivement.

Mme CHARRIER : Monsieur le Maire, c'est à propos du plan de circulation pendant la durée des travaux, vous avez fait un schéma qui est un grand schéma, un schéma tout à fait général, mais il y a beaucoup de petites rues, des rues par exemple pour venir de la RD 920 sur Fontaine Michalon, il y a des rues qui sont en sens unique et dans l'autre sens d'ailleurs, on peut en sortir du quartier mais on ne peut pas y entrer. Moi je pense qu'il faudrait que vous fassiez un plan de quartier, un plan de circulation qui prenne en compte tous les quartiers, la rue Pajeaud, le Pont des Baconnets, la rue de Massy et toutes les rues qui arrivent sur la rue Mirabeau parce que sinon, les riverains vont être impactés d'une manière tout à fait préjudiciable sans que ça ait été anticipé. Alors là, pour le coup, ça ne relève pas de la SNCF mais ça relève de vos compétences d'anticiper sur une planification.

M. le Maire : Oui, je sais que la SNCF s'est exprimée sur ce sujet mais elle n'a pas à s'exprimer sur ce sujet. C'est une compétence de la ville et la ville, bien sûr, assumera ses responsabilités, n'ayez aucune crainte à ce sujet.

Mme DELPECH : Oui, toujours là-dessus justement, la SNCF a bien précisé que le Pont des Baconnets ne pourra absolument pas absorber le flux, cela a été bien précisé lors de la réunion.

M. le Maire : Oui, c'est évident. J'espère Mme Delpech que vous n'en doutiez pas, que personne n'en doutait. Il n'a pas une capacité très forte, le Pont des Baconnets.

Mme DELPECH : Oui, donc tout va être sur la Nationale 20.

M. le Maire : Oui, bien sûr. Mais je préfère que tout soit sur la RN 20 plutôt que sur le pont des Baconnets, entre nous !

M. NEHMÉ : Juste en concluant M. le Maire par rapport à votre réponse, il ne faudra pas oublier que nous avons obtenu aussi de la SNCF une étude acoustique pour les personnes qui sont sur un autre plan, dans le carré rouge, ce que nous avons identifié en rouge, il y aura une étude acoustique de faite et ils s'engagent aussi à protéger les riverains qui seront concernés. Donc on ne se limite pas, la zone bleue elle est acquise, mais on ne s'arrête pas là, on demande aussi l'élargissement à la zone rose ou rouge, ça dépend de votre imprimante couleur, et il y aura une étude acoustique de faite, et ils protègeront les riverains qui doivent être protégés.

M. le Maire : Donc la protection s'étend finalement au-delà de ce que l'on demandait au départ. C'est bien. Effectivement vous voyez que nos discussions avec la SNCF ont été difficiles, très longues, mais vous voyez qu'elles n'ont pas été vaines.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le passage à niveau ? Nous passons donc à l'ordre du jour qui commence par une information.

- INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT L'ARRETE INTER-PREFECTORAL DU 20 DECEMBRE 2018 PORTANT AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE CONCERNANT LE PROJET DE CREATION DE LA LIGNE 18 DU RESEAU DE TRANSPORT DU GRAND PARIS EXPRESS RELIANT LES GARES AEROPORT D'ORLY A VERSAILLES CHANTIERS

M. le Maire : Vous avez dans votre dossier l'arrêté inter-préfectoral que nous avons reçu. Avez-vous des questions sur cet arrêté ou même sur l'ensemble du réseau du Grand Paris Express ?

M. MEUNIER : Un arrêté pris à la suite de l'enquête publique préalable à l'avis de l'autorité environnementale sur la création de la ligne

18 du Grand Paris Express et de l'avis de l'autorité environnementale. Un arrêté qui, en actant la création d'une partie aérienne de la ligne 18 du Grand Paris Express entre Palaiseau et Magny-les-Hameaux acte la disparition d'une partie importante des terres agricoles du Plateau de Saclay. Et l'on nous parle de l'importance de développer les circuits courts ! Manifestement l'environnement, l'écologie, ne font pas partie des priorités du Gouvernement. Ceci d'autant plus que confronté au coût exorbitant de la réalisation du Grand Paris Express, le Gouvernement a imposé à la Société du Grand Paris de réaliser 10 % d'économies. Pour réaliser de telles économies sur la réalisation de la ligne 18, la Société du Grand Paris envisagerait que la partie située entre Palaiseau et Magny-les-Hameaux ne soit plus réalisée en aérien mais à même le sol. Pour le coup, c'est la quasi-totalité des terres agricoles du Plateau de Saclay qui disparaîtront, sans compter l'augmentation des nuisances que cela engendrera pour les riverains, ce qui m'amène à rappeler que la ligne 18 dont le seul véritable objectif est de relier l'aéroport d'Orly à Paris-Saclay est une des lignes les plus inutiles du Grand Paris Express, s'inscrivant dans le projet de métropolisation de notre territoire, déconnectée de la réalité du terrain et des réelles attentes de leurs habitants en matière de transport en commun, au passage Paris Saclay qui a acheté la désertification universitaire de nos territoires.

Plutôt que de réaliser la ligne 18 du Grand Paris Express, plutôt que pour le Gouvernement de chercher à financer de la mobilité en augmentant les recettes et les parts des amendes et ainsi de pénaliser les automobilistes et leur pouvoir d'achat, ce même Gouvernement ferait bien mieux de renoncer aux lignes inutiles du Grand Paris Express comme la ligne 18 et de réaffecter leurs coûts à l'amélioration, la

modernisation et la sécurisation des transports en commun du quotidien des Franciliens : lignes RER, lignes SNCF, lignes de bus. Merci.

Mme DELPECH : Je voulais aussi dire que ce plan d'optimisation qui a été sorti la semaine dernière de 2,6 milliards va conduire à rendre les arrêtés du préfet obsolètes puisqu'il porte quand même sur l'ensemble du projet qui va jusqu'à Versailles Chantier. Donc l'arrêté que vous nous avez présenté demande à SNCF Réseau de revoir le projet sur cette portion du fait de son coût et du fait surtout de l'impact sur l'environnement, donc la boucle est loin d'être bouclée. Et quand même pas chaque semaine mais presque, il y a un scoop sur le Grand Paris Express ! Alors si la décision effectivement de maintien du démarrage du Charles de Gaulle Express arrive, on peut même douter des travaux de rénovation qui auront lieu sur le RER B et c'est absolument inquiétant.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres interventions sur cette question de la ligne 18 ? Non, eh bien vous êtes informés en tout cas, et vous réagissez comme vous le voulez.

Avant de passer au point 1 prévu à l'ordre du jour, je vais passer la parole à Mme Précetti qui va présenter un projet de vœu du conseil municipal relatif au dysfonctionnement de la ligne B du RER.

23 - <u>VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF AUX DYSFONCTIONNEMENTS DE LA LIGNE B DU RER</u>

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

Mme PRECETTI : Bonsoir à tous. Je pense que ce projet de vœu intéressera de nombreux Antoniens qui sont des usagers du RER B. Comme certains le savent, peut-être tous, la ville d'Antony appartient à l'association des villes du RER B Sud depuis 2010. Cette association œuvre pour l'amélioration de la ligne du RER B et cette amélioration est

devenue indispensable en raison de son manque d'entretien récurrent au cours des trente dernières années.

(Lecture du rapport de présentation.)

Je vous fais grâce de lire les annexes qui ont été mises en place par Ile France Mobilités, vous les avez dans le dossier.

M. MEUNIER : Des incidents techniques, Des retards, des dysfonctionnements quotidiens sur le RER B. Et la situation ne risque pas de s'améliorer avec les travaux du Grand Paris Express, ce que vous reconnaissez vous-mêmes. Moderniser cette ligne, en améliorer le fonctionnement, constituent bien une priorité pour ses usagers, ce que ne semblent pas comprendre le Gouvernement et les élus En Marche qui donnent aujourd'hui la primauté à la ligne Charles de Gaulle Express et au Grand Paris Express conformément à leur conception de la métropolisation de l'aménagement du territoire. Mais si moderniser le matériel roulant est important, améliorer le fonctionnement de cette ligne l'est encore plus. En la matière, la solution, tout le monde la connaît : le doublement du tunnel du Châtelet, ce à quoi se refusent l'Etat, la RATP, la SNCF, et Ile-de-France Mobilités. Les moyens financiers existent pourtant ; il suffirait de redéployer ceux consacrés aux lignes inutiles du Grand Paris Express et à la ligne Charles de Gaulle Express.

Autre solution qui aurait permis de désaturer le RER B : la création d'une ligne de bus en site propre le long de la RD 920. Mais de cette possibilité le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine a refusé d'en étudier ne serait-ce que le principe. Nous en payons aujourd'hui les conséquences.

M. RUFAT : Le RER B, c'est une calamité et ceux qui le prennent tous les jours, et on est nombreux ici dans cette assemblée à le prendre régulièrement, on se croise, connaissent les difficultés quotidiennes, les

matins, le soir, il n'y a qu'aux heures de l'après-midi que ça marche à peu près bien. Sinon, c'est très difficile par exemple d'être à l'heure aux commissions, je peux l'avouer, quand on doit compter sur la ponctualité du RER B. Et je suis en désaccord quand on dit que l'on a eu des gains de ponctualité, moi je ne les ai pas remarqués, ils doivent être imperceptibles. Et ce n'est pas parce qu'on a changé de majorité à la Région que les RER B roulent mieux.

Donc le RER B est une calamité et rendre cette ligne plus difficile en introduisant des travaux qui sembleraient prioritaires tels qu'annoncés serait une aberration pour les 900.000 personnes qui le prennent chaque jour comme c'est dit dans le rapport. Alors il y a une association d'élus, Monsieur le Maire, sur laquelle on aurait aimé vous entendre plus tôt, il y a des éléments sur les travaux de la ligne B qui ne se limitent pas simplement à ce qui se passe dans le nord, dans le sud aussi. Actuellement la Croix de Berny est en travaux, c'était une des gares qui permettait l'accès aux personnes à mobilité réduite des deux côtés : il y avait des rampes aussi bien pour aller vers Paris que pour aller vers la banlieue. Et aujourd'hui, ces deux rampes ont disparu. Et la réponse intelligente de la RATP, c'est de dire : « ce n'est pas grave, ils n'ont qu'à aller dans les autres » ! C'est clair que les personnes à mobilité réduite ont d'autant plus de facilités à aller à Antony ou au Parc de Sceaux qui est beaucoup moins bien desservi !

J'ai entendu tout à l'heure que le respect de la loi faisait que les PMR devaient pouvoir se déplacer partout, aujourd'hui, à la Croix de Berny, et j'ai déjà saisi un de vos adjoints, aujourd'hui à la Croix de Berny les deux rampes ont été supprimées et aucune personne avec un fauteuil ne peut accéder aux quais, aucune ! Il y a au moins 12 marches à prendre du côté rue Velpeau et une trentaine de l'autre côté. C'est

impossible. Alors qu'avant c'était possible. Donc sur ce point, il n'y a pas que les 900.000 personnes, il y a les 10 ou 12.000 personnes qui vont à la Croix de Berny qui sont impactées. J'ajoute, puisque la Croix de Berny est là, qu'il y avait un garage à vélos qui était bien utilisé, que ce garage vélos a disparu, et les vélos aujourd'hui sont obligés de se garer comme ils peuvent, sur le trottoir etc. Cela, c'était pour la forme.

Sur le RER B, la circulation est une calamité et l'accès n'est pas respecté pour la totalité des personnes, donc si vous pouvez œuvrer au sein de cette association, M. le Maire, ce sera bienvenu.

Concernant ce vœu, on va le voter, parce que vous dites bien que le RER B doit être prioritaire, aussi bien pour les travaux que pour l'exploitation. Oui parce que l'enjeu, ce n'est pas simplement de faire des travaux, c'est aussi en fonctionnement quotidien. Car s'il y a des difficultés, parce qu'il y aura des difficultés : il y a toujours une caténaire, il y a toujours une valise, il y a toujours un malaise, si à chaque fois qu'il y a un problème, c'est le CDG Express qui est prioritaire, on ne fera qu'aggraver la difficulté sur le RER B. Donc avoir annoncé la priorité dans ce vœu à la fois sur les travaux et sur l'exploitation est une bonne chose et donc nous le voterons sans difficultés.

M. le Maire : Sur la question effectivement des travaux actuels, voyez à quel point nous avons eu beaucoup de chances d'obtenir un ascenseur pour les travaux du passage à niveau puisque ce n'est pas évident même pour la RATP en l'occurrence, là ce n'est pas la SNCF, c'est la RATP qui n'a pas pensé à installer un ascenseur, elle aurait dû. Et donc effectivement, nous allons lui demander comment elle voit ce problème et si elle ne peut pas aussi installer un ascenseur sur la gare de la Croix de Berny pendant la durée des travaux. Bien entendu il y aura un

ascenseur plus tard, une fois que la gare sera terminée, il y aura un ascenseur.

M. RUFAT : Oui mais c'est dans deux ans ! Dans deux ans, mais là, pendant deux ans …

M. le Maire : Dans l'immédiat, il faut qu'effectivement qu'elle prenne en charge ce problème.

M. RUFAT : Et des deux côtés puisqu'ils ont supprimé la passerelle.

M. le Maire : Oui, d'accord. Cela dit, pour votre culture générale, l'association des villes du RER B, ce n'est pas des maires, c'est des villes, a été créée il y a déjà neuf ans, et elle travaille régulièrement depuis 9 ans, Mme Précetti et Corinne Pham y vont régulièrement, elles vont à toutes les réunions, représentent la ville et elles sont extrêmement actives. Et on a déjà obtenu beaucoup de choses, notamment le schéma directeur de la ligne B. En 2010 effectivement il n'était pas prévu du tout de mettre à niveau le RER B, en 2013 il y a eu un schéma directeur et depuis il y a eu pas mal de travaux d'investissements lourds qui ont été réalisés et qui améliorent bien les choses, notamment en cas de panne …

Mme PRECETTI : Oui, alors effectivement pour prendre le RER B tous les jours, je ne vais pas dire que ça fonctionne sans aucun problème, mais il faut quand même aussi reconnaître qui c'est parfois mieux ; alors les chiffres sont les chiffres, ils ont des statistiques, ils vous disent notamment depuis 2014 que globalement la ponctualité s'est améliorée, sauf en 2017, et là on est tous d'accord, c'était les problèmes d'Arcueil- Cachan, je pense qu'on a eu une année très compliquée. Maintenant il y a quand même des choses qui se sont améliorées, il y a en tout cas une chose qui est très notable : c'est que plus jamais vous ne

vous faites débarquer à Laplace. Avant, c'était tout le temps, maintenant c'est à Denfert. Quand on est à Denfert, au moins, on peut faire quelque chose… L'autre jour c'était à Bourg-la-Reine, c'était encore mieux ! Cela fait partie des améliorations globalement, mais c'est vrai qu'on est encore loin du compte, je suis tout à fait d'accord avec vous et on continue à travailler à chaque fois qu'on peut sur tous ces sujets-là pour essayer de faire progresser le confort des voyageurs, et ce n'est pas un moindre mot.

M. le Maire : Est-ce que on peut passer au vote ? Il y a vote puisque c'est un vœu.

(Vote à main levée : le vœu est adopté à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Unanimité, je vous remercie.

1 - <u>RECONDUCTION DU DISPOSITIF DU BUDGET PARTICIPATIF POUR L'ANNEE 2019</u>

(Rapporteur : M. Jean-Pierre LIMBORG)

M. LIMBORG : Bonsoir à tous. Suite au succès de notre première édition de ce budget participatif l'an dernier, la ville souhaite le reconduire cette année, le reconduire pour faire fructifier cette mobilisation de nos habitants et pour ancrer durablement ce dispositif de budget participatif dans l'ADN de la ville d'Antony.

Alors nous allons ce soir vous demander de voter sa reconduction avec une nouvelle enveloppe de 500.000 €, donc une augmentation de 25 % par rapport à l'an dernier, qui montre toute la volonté de la municipalité de promouvoir l'implication des citoyens dans la vie participative politique locale, dieu sait si en ce moment on demande ce genre de chose.

Et également on va vous demander de revoter le règlement qui a très peu changé, à 98 % il n'a pas changé. On ne change pas les règles du jeu en cours. On a gardé les quatre critères de sélection pour être éligible au vote final, c'est-à-dire l'intérêt général, à savoir juridiquement dépendants de la commune le budget d'investissement et les réalisations en un an, les modifications je vous en parlerai un petit peu, c'est le calendrier qui va pouvoir s'étaler beaucoup plus et on a allongé tous les délais des différentes phases, notamment pour les dépôts de projets, l'analyse avant et après le comité de présélections, l'étude par les services et le vote. Et la petite nouveauté, c'est qu'on a reçu quelques lettres de citoyens, des candidatures spontanées qui aimeraient participer au comité de présélection, alors dans le prochain « Vivre à Antony », nous faisons appel à candidatures et nous tirerons au sort deux ou trois citoyens qui participeront à la commission de présélection, petite avancée pour toujours plus de transparence.

Le calendrier, qui nous permet donc de commencer bien plus tôt, dans quinze jours effectivement, puisque nous n'avons pas changé la plateforme de vote qui nous a donné satisfaction, le règlement étant quasiment le même, dès le 4 mars, les dépôts de projets seront ouverts, on aura sept semaines pour déposer ces projets, clôture le 19 avril, le mardi 4 juin ce sera la commission de présélection, là nous aurons six semaines contrairement à l'an dernier où ce n'était que quelques jours, nous aurons six semaines, les membres de la commission pour étudier un peu ces projets avant notre réunion ; les services auront également quatre mois pleins pour étudier ces projets et nous rallongeons la durée de vote de une semaine pour 21 jours de vote au mois de novembre.

Alors qu'est-ce qui peut être amélioré par rapport à l'an dernier ? Nous avons constaté que, humilité oblige, tout le monde ne lit pas le

« Vivre à Antony », donc beaucoup de citoyens ont découvert le budget participatif en recevant leur code, d'autres malgré la lettre qui accompagnait le courrier, n'ont pas compris qu'ils pouvaient demander beaucoup plus de codes, autant de codes que de personnes de plus de 16 ans vivant sous le même toit, donc nous allons multiplier les ateliers dans les lieux publics, bien sûr dans les médiathèques ; je sais que je vais tenir un stand le samedi du semi-marathon avec Alexis Sannier certainement, nous allons tenir un stand de budget participatif le samedi, nous allons certainement faire des flyers et les distribuer sur la dalle du RER et au marché, peut-être même avoir un petit stand de codes avant le vote également près du marché, donc nous allons multiplier la pédagogie, nous allons proposer aux citoyens qu'on les aide à remplir leur dossier, on va les aider dans plusieurs ateliers dont vous aurez le calendrier très prochainement.

Avez-vous des questions particulières ?

Mme DELPECH : La reconduction de cette consultation citoyenne est une bonne nouvelle mais on peut regretter qu'elle n'ait mobilisé majoritairement que les quartiers du centre-ville. Attribuer un budget par quartier serait une bonne formule à étudier, ce qui a déjà été, je crois, proposé dans le dernier bulletin par mes collègues.

Sur le plan de communication, on est déjà mi-février, donc qu'est-ce que vous avez prévu parce que les affiches l'année dernière n'étaient pas très visibles ? Surtout concernant les jeunes parce qu'ils n'ont été que 25 % des moins de 35 ans à participer. Est-ce qu'il y a une communication plus ciblée sur les jeunes ?

M. LIMBORG : Oui, Mme Delpech, on a bien identifié les deux remarques que vous venez de dire. On a bien identifié qu'on manquait de projets venant des quartiers sud, nous avons identifié aussi qu'il y avait

peu de jeunes, donc nous allons mettre l'accent entre autres au 11. Je recommencerai comme l'an dernier mais l'an dernier on avait eu quelques ratés au 11, nous allons faire des ateliers avec les jeunes. Alors après, dans les différents quartiers effectivement, comment les mobiliser ? Je sais que notre service communication y travaille, nous allons sortir très bientôt le plan de communication. La liste des ateliers va bientôt sortir, mais le mieux c'est d'aller sur le terrain tout simplement.

Mme DELPECH : J'ai une dernière question : serait-il possible éventuellement, cela s'adresse à M. le Maire, de réserver une salle dans une école par exemple pour une réunion de quartier ?

M. le Maire : Vous parlez du budget participatif ? Dans une école, peut-être pas, plutôt dans une salle municipale …

M. LIMBORG : Oui, bien sûr,

Mme DELPECH : Je voulais dire au sein d'un quartier, au sein même du quartier.

M. le Maire : Oui.

M. LIMBORG : J'ai été tout un samedi matin à Arthur Rimbaud, l'an dernier il y avait eu peu de monde, on va relacer la communication pour qu'il y ait plus de monde.

Il faut être modeste, plein de gens sont passés à côté de l'info, malgré les panneaux… C'est pour ça qu'il faut remettre une couche cette année en améliorant cette communication mais je me déplacerai personnellement à Arthur Rimbaud, pourquoi pas ? Je demande à Saïd si on peut mobiliser la salle du Mont-Blanc et faire une réunion de quartier, avec même pourquoi pas la jeunesse du Noyer Doré ? Pourquoi pas ? Peut-être cette population ne s'est pas sentie forcément concernée et il faut lui montrer qu'ils ont des projets à déposer.

M. AÏT-OUARAZ : Pourquoi pas effectivement ? Après, il faut voir si vous avez le détail des chiffres en fonction des tranches d'âge et des quartiers ? Si on peut avoir une analyse plus poussée… Je pense que par le biais des associations, on pourra avoir une analyse plus intéressante et plus utile.

M. le Maire : Je voudrais quand même souligner, pour que tout le monde en soit bien conscient, qu'il y a eu 1.850 votants, ce qui représente 4,5 % du corps électoral. C'est un chiffre très élevé par rapport aux autres villes en tout cas.

M. LIMBORG : Oui, c'est ça. Pour une première édition, c'est vraiment un succès, en moyenne nationale on est largement au-dessus de la moyenne

M. le Maire : Exactement.

M. LIMBORG : Il y a beaucoup de villes qui ont raté vraiment leur première édition, qui sont passées totalement sous silence, oui.

M. le Maire : Alors qu'il n'y a eu que dix jours de vote.

M. LIMBORG : Oui il n'y a eu que dix jours de vote, absolument.

M. le Maire : Et on avait tous les jours 150 votants. Si le vote avait duré une semaine de plus, je pense qu'il y aurait eu beaucoup plus de votants. On n'a pas fait le plein forcément des votants parce que certains ont raté la fin de la période.

M. LIMBORG : Et beaucoup n'ont pas compris qu'ils pouvaient avoir plusieurs codes : pour le conjoint, les enfants, donc on a vraiment beaucoup de progrès à faire cette année et on espère justement une mobilisation bien supérieure. Mais ça ne m'empêchera pas de me déplacer effectivement dans les différents quartiers et d'aller mouiller le maillot, mouiller la chemise.

Mme CHARRIER : Tout d'abord merci M. Limborg parce que vous avez répondu par avance à des questions que je voulais poser.

Nous sommes tout à fait ravis que ce budget participatif soit reconduit en 2019 ; c'est tout à fait intéressant parce qu'on voit bien les centres d'intérêt des personnes, dans quelles directions ça se mobilise, et en plus comme vous le disiez très justement, les citoyens ont vraiment envie de cette participation. Et ça leur fait de surcroît voir comment fonctionne une commune, ce qui est vraiment très utile.

M. LIMBORG : Exactement, beaucoup de pédagogie, je dirais.

Mme CHARRIER : Alors sur les points que j'avais abordés en décembre, quand on a eu les résultats du budget participatif, vous avez apporté des modifications, modifications qui vont tout à fait dans le bon sens. Vous avez par exemple pour la commission de pré-sélection donné un temps beaucoup plus large pour que les dossiers…

M. LIMBORG : Beaucoup plus long, cinq semaines.

Mme CHARRIER : …Pour que les dossiers puissent être envisagés d'une manière sérieuse par les personnes qui font partie de la commission, c'est tout à fait bien. Ce que j'avais demandé aussi, et ce que je redemande encore, c'est que cette réunion se réunisse une fois que les services se seront déterminés ; c'est-à-dire dans le dernier temps, une fois que les projets auront été sélectionnés par la supervision, après la supervision des services techniques ; que cette réunion se réunisse, que cette commission se réunisse …

M. LIMBORG : Une deuxième fois,

Mme CHARRIER : Une deuxième fois, et donc que les personnes qui auront débattu soient averties des décisions, voient pourquoi elles ont été prises, parce que ça peut enrichir pour les années à venir ; et puis

peut-être aussi voient en direct les projets qui ont été retenus, et pourquoi…

M. LIMBORG : Et voient pourquoi les services ont retoqué quelques projets supplémentaires.

Mme CHARRIER : Voilà, exactement, à un moment ou à un autre.

Par contre, j'insiste sur la nature des projets, il ne faudrait pas que les projets retenus ne soient que ceux qui sont dans les travaux municipaux ni dans le budget de la commune. Je ne dis pas qu'il ne faut pas faire ces projets-là parce que de toute façon, la commune les fera à un moment ou à un autre, par contre je crains qu'on passe à côté de l'innovation des citoyens qui n'apparaît pas. En fait les citoyens peuvent être très innovants par rapport aux services ou par rapport aux élus, parce que c'est vrai qu'on a un certain ronronnement, une certaine habitude, et le rôle justement des citoyens est d'avoir un regard neuf et d'apporter des propositions innovantes. Donc privilégiez ces propositions aux dépens des travaux qui seraient faits de toute manière par la commune.

Alors le dernier point est le point sur la communication, le fait que beaucoup de personnes, même à l'heure actuelle, ne savent absolument pas qu'il y a un budget participatif.

M. LIMBORG : C'est ça.

Mme CHARRIER : Alors je vois que vous y avez réfléchi et que vous y réfléchissiez encore, il s'agit en fait de trouver des moyens différents, pas seulement la communication par le BMO, par exemple, il y a beaucoup de gens qui ne lisent pas le BMO.

M. LIMBORG : Effectivement parce qu'il y avait un dossier très complet dans le BMO, de plusieurs pages.

Mme CHARRIER : Les panneaux électriques dans les villes, il y beaucoup de gens qui ne les regardent pas, etc. Donc il faut trouver le moyen d'essayer d'atteindre par les écoles, ou comme vous avez dit tout à l'heure par la médiathèque…

M. LIMBORG : Les médiathèques, les ateliers, le 11 bien entendu,

Mme CHARRIER : Voilà. Tout à fait.

M. LIMBORG : Je crois qu'il faut aller sur le terrain et rencontrer les Antoniens et les Antoniennes.

Mme CHARRIER : J'ai une dernière question : est-ce qu'il y aura une nouvelle désignation d'élus pour la commission de pré-sélection ?

M. LIMBORG : L'an dernier, on vous avait demandé deux noms.

Mme CHARRIER : Oui, c'est ça.

M. LIMBORG : Il n'y avait pas eu de vote, vous nous aviez donné deux noms, on pourrait refaire la même chose cette année.

Mme CHARRIER : Oui, c'est ça. On changera de noms.

M. LIMBORG : On vous avait demandé deux noms, et on va refaire la même chose cette année.

Mme CHARRIER : D'accord. Merci.

M. LIMBORG : C'étaient deux personnes des minorités, comme l'a dit M. Feuillade, deux élus représentants des minorités. Pourquoi deux ? Parce que c'est une commission, on ne va pas être non plus 35, deux ça semblait correct. Nous, on est trois de la majorité, pas plus. Je rappelle le but de cette commission de présélection, il n'y a rien de subjectif : c'est pour mettre de côté les projets qui ne correspondent pas au règlement. C'est une commission assez technique, ce n'est pas une commission qui décide, avec de la subjectivité. L'idée c'est qu'on soit tous représentés : on a fait venir les citoyens, le conseil des séniors, le conseil des jeunes, le conseil du Noyer Doré. Donc cette fois-ci il y aura le tirage au sort

d'Antoniens, 3 élus de la majorité, 2 élus des minorités, ça semble raisonnable. Plus les services bien sûr, ça fait déjà beaucoup. Plus on sera, moins on sera efficaces.

M. MEUNIER : Bien sûr reconduire le dispositif du budget participatif pour l'année 2019 est une très bonne chose. Alors une question : est-ce qu'il serait possible d'avoir un point d'étape sur la réalisation des projets retenus à l'occasion de la première édition ?

M. LIMBORG : Bien sûr, oui.

M. le Maire : Bien sûr !

M. LIMBORG : C'est prévu. M. le Maire a demandé priorité aux services sur les lancements des projets votés l'an dernier, donc dès que nous pouvons, régulièrement j'espère, au moins cinq ou six fois dans l'année, nous vous donnerons les avancées des projets démarrés, de ceux qui seront peut-être décalés, bien entendu, cela fait partie totalement du dispositif pour que vous suiviez régulièrement sur la plateforme l'avancement et le lancement des projets votés ; on attend incessamment sous peu les premiers avis des services pour nous dire lesquels ont déjà démarré.

M. MEUNIER : Et puis une suggestion : Hauts-de-Bièvre Habitat pourrait s'inspirer de ce dispositif pour mettre en place un budget participatif à la disposition des locataires.

M. le Maire : Oui, ça c'est vrai !

M. LIMBORG : Si vous voulez, nous passons au vote, s'il n'y a plus de questions ? Je vous demande de voter la reconduction du budget participatif pour l'année 2019.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Unanimité. Félicitations Jean-Pierre.

M. LIMBORG : Merci à tous.

2 - <u>RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA VILLE EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES</u>

(Rapporteur : Mme Sophie SANSY)

Mme SANSY : Bonsoir à tous. Vous avez été destinataires d'un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes concernant les collectivités territoriales.

En effet la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes vise à faire de cette thématique une politique publique territoriale qu'il convient de décliner à chaque échelon territorial, y compris donc bien sûr celui de la commune.

Cette politique s'articule autour de quatre axes : d'une part atteindre l'égalité professionnelle, d'autre part combattre les violences faites aux femmes, assurer également l'accès aux droits notamment en matière de santé, et enfin promouvoir la parité dans la sphère politique, économique et sociale.

Malgré un certain nombre d'actions d'ores et déjà mises en œuvre pour les combattre, de nombreuses études montrent que des disparités persistent entre les hommes et les femmes dans de nombreux domaines, notamment l'égalité professionnelle et salariale, la précarité et la pauvreté, la prise en charge des contraintes domestiques et familiales.

Donc ce rapport met en lumière un certain nombre d'actions menées sur le territoire d'Antony. Il concerne la situation en matière d'égalité intéressant le fonctionnement de la collectivité ainsi que les politiques que la Ville d'Antony mène sur son territoire.

C'est un document qui comprend de très nombreux chiffres, comme vous avez pu le constater, je ne vais pas tous vous les citer,

peut-être simplement vous en indiquer quelques-uns vous précisant que la part des femmes dans les effectifs de la ville en 2018 était de 63 %, ce qui est proche du niveau national ; et en observant également que le pourcentage des femmes occupant un poste de catégories A et B est supérieur de 4 et 5 points par rapport au niveau national. On peut également observer que notre commune a recruté en 2018 davantage de femmes que d'hommes et ce notamment sur des emplois de catégorie C.

En ce qui concerne les emplois d'encadrement, je tenais également à vous préciser que le nombre de postes occupés par les femmes et les hommes est plutôt équilibré par rapport au niveau national, cependant pour les emplois fonctionnels au niveau de la ville, comme au niveau national, on observe une absence de parité.

Concernant les postes de Direction, la tendance de la part des femmes s'accroît mais reste minoritaire ; en revanche pour les postes d'encadrement supérieur et intermédiaire, la part des femmes est plus importante que celle des hommes.

Pour finir, on peut dire que l'étude des postes de catégorie A montre une forte présence féminine au niveau des postes de la filière administrative, culturelle et sanitaire et sociale. On peut cependant observer que le nombre d'hommes et de femmes en filière technique reste toujours quasi identique.

Donc je ne vais pas vous détailler tout ce qui a pu être recensé en matière d'équipements et de services publics et d'accès à ces équipements et services publics mais bien évidemment dans notre commune, les femmes comme les hommes, les jeunes filles comme les jeunes garçons, peuvent accéder sans difficultés à l'ensemble des équipements avec peut-être de la part quand même de notre ville un effort particulier de la Direction des Sports qui favorise depuis plusieurs

années la participation des femmes aux courses du Semi-Marathon avec la mise en place d'un tarif spécifique.

M. le Maire : Y a-t-il des questions ? Mme Charrier qui est très attachée à l'égalité Hommes/Femmes.

Mme CHARRIER : Oui, comme beaucoup. Comme beaucoup de femmes, et j'espère aussi beaucoup d'hommes, parce qu'on a tous à y gagner, les hommes comme les femmes.

La loi 2014 pour l'égalité entre les hommes et les femmes énonce des objectifs qui sont d'ailleurs repris dans la délibération proposée ce jour et que Mme Sansy vient de nous relire. Atteindre l'égalité professionnelle, combattre les violences faites aux femmes, assurer l'accès aux droits, promouvoir la parité dans les sphères politiques et économiques. Or ce rapport relatif à l'égalité Femmes/Hommes dans les collectivités territoriales est censé faire le point sur l'état des lieux dans notre commune. Sur la forme, par rapport à l'an dernier, on peut noter une légère amélioration avec la présence de tableaux comparatifs entre les chiffres sur Antony et ceux au niveau national dans la fonction publique territoriale, et avec une légère ébauche de commentaires. Mais essentiellement, et vous l'avez bien dit Mme Sansy d'ailleurs, il reste un constat chiffré sans aucune perspective pour améliorer la situation.

Sur le premier axe, c'est-à-dire l'axe sur l'égalité professionnelle, il se révèle un constat assez positif au niveau de l'emploi communal.

Pour ce qui concerne le personnel municipal, on peut constater que les femmes y sont bien représentées : 63 % de femmes dans les effectifs de la Ville. On note cependant une baisse de 2 points par rapport à 2018. Si dans les postes d'encadrement supérieur et intermédiaire, les femmes se placent assez bien, 69 %, il n'en est pas de même dans les emplois de cadres supérieurs où elles ne sont que 17 %. On ne se demande pas

pourquoi c'est comme ça et qu'est-ce que l'on pourrait faire pour améliorer les choses. La remarque est faite dans le rapport, c'est reconnu mais la réflexion s'arrête là.

Autre remarque sur l'inégalité entre les femmes et les hommes : le choix des filières. Pour les cadres A, 100 % de femmes dans les filières culturelles et sociales. Pour l'ensemble du personnel, 98 % de femmes dans la filière sociale contre 26 % dans la filière technique.

Pour ce qui est du temps partiel, il est majoritairement pris par les femmes mais se révèle à Antony inférieur au temps partiel dans la fonction publique territoriale. Donc ça, ce serait plutôt mieux que sur le plan national, mais ça n'empêche que le problème est toujours présent.

L'écart entre les salaires est toujours aussi préoccupant. Pour les cadres A, sur la base des temps complets, les salaires nets mensuels des femmes sont inférieurs de 525 € à ceux des hommes. Pour les cadres B, c'est à peu près la même chose, Mme Sansy en a rectifié le montant, mais pour ce qui est des cadres C, c'est 240 € la différence aux dépens bien sûr des femmes.

La deuxième partie du rapport, puisqu'il y a deux parties dans ce rapport, concerne les politiques menées par la commune en faveur de l'égalité Femmes/Hommes. Il faut noter que c'est 6 pages sur 25. Donc il y a une disproportion assez importante entre les deux parties, et il faut noter que la première partie ne reprend qu'un objectif de la loi. L'autre partie devant reprendre les trois autres objectifs.

Donc, si on regarde les chiffres concernant l'utilisation des services municipaux, ils sont plus ou moins les mêmes que l'an dernier et je n'ai pas noté de problème particulier, donc je ne reviendrai pas là-dessus. J'insisterai plutôt sur tout ce qui ne figure pas dans ce rapport et qui s'inscrit pourtant dans les objectifs de la loi que vous avez rappelés

vous-même il y a un instant. Qu'en est-il des femmes seules, des mères seules dont la présence est évoquée à la page 20 puisqu'il est dit que 83,9 % des familles monoparentales à Antony sont des femmes avec enfant ? Qu'est-il fait ou envisagé de faire pour réduire cette inégalité flagrante ? Il n'en est pas question dans ce rapport.

Le deuxième objectif énoncé toujours dans la loi, c'est combattre les violences faites aux femmes. Combien de cas de femmes battues ou maltraitées dans la Ville ? Combien de plaintes enregistrées au commissariat de Police ? Combien de cas recensés au CCAS ? Il n'en est absolument pas question dans ce rapport. Et le harcèlement sexuel ? Y a-t-il des données ? Ce sujet est hélas encore à l'ordre du jour et une fois de plus le rapport n'aborde pas la question.

Sur le plan de l'accès aux droits et de la santé, qu'en est-il de l'information de nos collégiennes et lycéennes sur le plan de la contraception ? Quel équivalent des centres de planning familial ? Y a-t-il sur Antony des actions dans ce sens ? Sûrement ! Nous l'espérons mais il n'en est aucunement question dans ce rapport. Ce rapport en fait pense l'égalité Femmes/Hommes principalement en termes professionnels et économiques.

Pour l'an prochain, nous attendons un rapport plus équilibré dans les problématiques, un rapport qui ait le courage de prendre en compte les aspects difficiles de la question, parfois même ses aspects sombres, et qui mette en valeur les perspectives d'actions engagées pour améliorer l'égalité entre les femmes et les hommes à tous les âges et à tous les niveaux de la société. Merci.

M. le Maire : Mme Charrier, ce rapport ne concerne que la politique municipale. Nous n'avons pas les moyens d'agir dans tous les domaines de la vie à Antony. Nous ne sommes pas les seuls, il y a le Département

pour le social, il y a l'Etat. Nous, nous ne faisons que ce que nous pouvons dans le domaine qui est celui de nos compétences. Nous avons une compétence générale mais nous n'avons pas les moyens, les moyens humains et les moyens financiers, de nous occuper de tout, il faudrait multiplier le nombre de nos fonctionnaires pour y arriver. Nous n'avons pas les compétences pour cela.

En revanche, sur le plan de nos compétences, je vais quand même souligner que nous avons 67 % de femmes en catégorie A contre 62 % dans la moyenne territoriale. Nous avons 5 % de plus que la moyenne territoriale. C'est-à-dire que dans la catégorie A, les cadres, nous avons 5 % de cadres femmes de plus que la moyenne. Il faut dire que ce n'est pas dans les catégories les plus modestes que nous avons beaucoup de femmes, c'est chez les cadres. Plus de femmes que la moyenne. Nous avons aussi plus de femmes que la moyenne dans la catégorie B : 67 % contre 63. Donc vous voyez, nous promouvons les femmes. Les femmes à Antony, dans l'administration territoriale, ont une place importante. Et vous avez évoqué les cadres supérieurs. Je ne sais pas ce que vous entendez par cadres supérieurs mais enfin pour moi les cadres supérieurs sont le directeur général et les directeurs généraux adjoints. Eh bien je peux vous dire qu'aujourd'hui, en 2019, sur 7 directeur général et directeurs généraux adjoints, ils sont derrière vous pouvez le vérifier, il y a 4 hommes et 3 femmes …

Mme CHARRIER : Oui.

M. le Maire : Les femmes ne sont pas majoritaires, contrairement à ce qu'elles sont au niveau des cadres, elles ne sont pas majoritaires mais elles ne sont pas loin de l'être. Maintenant malheureusement nous n'avons pas les moyens de nous occuper de tous les problèmes à Antony, de tous les problèmes sociaux, mais si nous avions les moyens

de le faire je pense que nous le ferions aussi bien que ce que nous faisons dans le domaine de nos compétences.

Mme CHARRIER : Non mais M. le Maire, c'est le fait de prendre en compte les problèmes. Par exemple, dans le premier rapport sur l'égalité qui a été fait, pas celui de l'année dernière mais celui d'avant, il y avait tout un document sur la politique de la Ville. Et la politique de la Ville prenait en compte un certain nombre d'éléments sur les sujets que j'ai évoqués

M. le Maire : On n'y peut rien, que voulez-vous qu'on fasse ? Pour les problèmes de femmes battues, que voulez-vous qu'on fasse ? Ce n'est pas dans notre domaine ! Il y a la justice, il y a énormément de services qui s'occupent de ça et la Ville n'a pas de compétences en la matière. Non, elle n'a pas compétence ! N'allez pas nous reprocher une situation qui ne dépend pas de nous ! Dans ce qui dépend de nous, je pense avoir expliqué que nous avons rétabli l'équilibre au niveau supérieur de l'encadrement, au niveau des cadres supérieurs ; et au niveau des cadres tout court, les femmes sont majoritaires.

Mme CHARRIER : Bien sûr M. le Maire, moi je vous parlais des aspects sombres et plus difficiles qui…

M. le Maire : Non mais il faut que les Antoniens le sachent !

Mme CHARRIER : …qui même s'ils ne relèvent pas strictement de vos compétences sont importants sur la Ville et méritent qu'on y prenne soin parce que pour les femmes, c'est extrêmement important.

M. le Maire : Oui. Je veux bien croire que les femmes peuvent avoir des problèmes à Antony, mais ce n'est pas de notre fait. La Ville malheureusement ne peut pas grand-chose pour améliorer. Nous n'avons pas les moyens. Ce n'est pas de notre compétence. C'est

comme si vous nous reprochiez que le lycée fonctionne mal ou que le collège fonctionne mal ! Ce n'est pas de notre compétence.

M. OLLIVRY : On s'en occupe au niveau du CCAS avec les DDASS. On travaille beaucoup là-dessus, mais ce n'est pas la compétence directe de la Ville.

M. le Maire : Non.

M. OLLIVRY : Alors je ne sais pas si c'est une question de périmètre après, c'est à voir. Alors bien sûr qu'on s'occupe des femmes battues et des femmes seules, etc., et on fait plein de choses pour elles, mais si j'ai bien compris ce rapport n'inclut pas ce genre de problème.

Mme CHARRIER : Ecoutez, dans les objectifs c'est quand même clair, vous pouvez les relire, je les ai cités déjà plusieurs fois et Mme Sansy les a cités elle-même : « atteindre l'égalité professionnelle, combattre les violences faites aux femmes, assurer l'accès aux droits notamment en matière de santé, promouvoir la parité dans la sphère politique, économique et sociale ». Alors ces éléments font partie des objectifs.

Mme SANSY : Excusez-moi, ces éléments s'inscrivent dans un paragraphe qui est plus large et qui dit : « Faire de cette thématique une politique publique territoriale qu'il convient de dessiner à chaque échelon territorial », on vous a répondu pour ce qui concerne notre échelon territorial qui est la municipalité, vous l'avez même cité dans une partie de vos interventions. Bien sûr que c'est intéressant d'intervenir dans les collèges et dans les lycées, bien entendu ; c'est pratiqué à d'autres échelons territoriaux que celui-ci. Donc ces objectifs sont à décliner chacun pour sa partie.

M. le Maire : Donc je tenais quand même à ce qu'on sache que tout ne va pas bien forcément partout à Antony, c'est certain, mais la Ville

n’est pas responsable de tout, contrairement à ce que certains veulent faire croire.

Est-ce qu’il y a d’autres questions ?

Mme DELPECH : Oui, alors moi je ne suis pas du tout d’accord avec vous non plus…

M. le Maire : C’est normal.

Mme DELPECH : Et je vais rejoindre beaucoup des analyses de Marité …

M. le Maire : Bien sûr !

Mme DELPECH : D’abord sur la présentation, oui il y a des petites améliorations mais est-il vraiment utile de faire des camemberts quand il y a deux chiffres ? Le pire, c’est quand il n’y en a qu’un seul pour 100 % ! Ce sont des pages qui sont un peu inutiles. Mais par contre, sur les commentaires, là c’est important parce que ça permet quand même de se poser des questions. Alors par exemple les activités du 11 sont fréquentées par une majorité de garçons, donc quelle est la politique du 11 pour une plus grande participation des filles ?

Pour les pratiques sportives, Marité en a parlé aussi : quelle est la politique de la ville pour inciter les filles et les femmes à être plus présentes dans certains sports ?

M. le Maire : Par exemple le Club de Football a décidé de créer une section féminine, voilà une bonne nouvelle pour vous !

Mme DELPECH : Ah oui, c’est une bonne nouvelle !

M. le Maire : Je ne sais pas si elle aura beaucoup de succès mais il y aura deux-trois filles qui joueront au foot.

Mme DELPECH : La ville, je pense, doit répondre à l’obligation d’emploi des personnes en situation de handicap.

Enfin dans l'introduction vous écrivez que les disparités persistent dans le milieu professionnel, social et familial mais vous avez écarté comme l'a dit Marité le combat contre les violences faites aux femmes. Pas un mot dans ce rapport.

L'année dernière, M. le Maire, vous avez dit que vous n'invitiez pas de sport féminin, vous avez tort, vous êtes complètement à contrecourant des évolutions qu'il y a maintenant dans le sport, ça va jusqu'à la mixité dans certains sports de Jeux Olympiques où les femmes et les hommes concourent ensemble.

M. le Maire : Non, ils sont séparés, ça vaut mieux !

Mme DELPECH : Il y a d'autres chiffres qui amènent à interrogation, on se le disait avec M. Ollivry, c'est l'accompagnement social au CCAS. Il est majoritairement en direction des femmes. Pour les familles monoparentales, l'information est-elle suffisante envers ces familles ? Ces chiffres-là nous incitent à nous poser des questions. C'est bien à ça que sert un tel rapport.

Il est aussi dommage qu'il n'y ait aucun bilan des activités du CCAS qui fait des choses envers les femmes. Il n'y a aucune association sur la ville qui ne soit citée dans ce rapport avec un vrai diagnostic dans le sens de l'égalité femmes-hommes.

Vous ne faites pas mention dans ce rapport des salariés en situation de handicap. Combien de femmes employées et combien d'hommes ? La Ville doit répondre à l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap.

Enfin, dans l'introduction vous écrivez que « des disparités persistent dans le milieu professionnel, social et familial » mais vous avez écarté comme l'a dit Marité le combat pour les violences faites aux femmes. Pas un mot dans ce rapport !

L’année dernière, M. le Maire, vous avez tenu deux propos : Le premier, c’est qu’à la mairie il n’y a pas de violences faites aux femmes. Savez-vous, M. le Maire, que 30 % des victimes confrontées à un acte de harcèlement sexuel dans le cadre professionnel n’en parle à personne ? Que 90 % des femmes qui portent plainte doivent quitter leur emploi ? En tout cas vous avez entendu parler de l’accord relatif à l’égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans la fonction publique signé le 30 novembre 2018. Il prévoit l’obligation pour les employeurs publics de mettre en place un dispositif de signalement de traitement et de suivi des violences sexuelles, du harcèlement et des agissements sexistes. Donc ce sera une avancée pour la ville de mettre en place ce dispositif.

Le deuxième propos que vous avez tenu, c’est que la Mairie, et là vous l’avez redit encore aujourd’hui, ce n’est pas la police ni la justice, et ce n’est pas votre rôle de demander les statistiques de viols. Je pense que si, une ville doit connaître ces statistiques, comme les statistiques de délinquance, afin de réagir. La première cause de mortalité en France chez les femmes de 19 à 44 ans, c’est la violence et majoritairement exercée par leur compagnon. Cette violence en plus touche tous les milieux sociaux. Donc l’information doit être faite non seulement au niveau national mais aussi au niveau local sur tous les lieux d’accueil, sur toutes les procédures.

Je conclurai par le fait qu’on avance vraiment à petits pas sur l’égalité Femmes/Hommes, mais que c’est toujours un combat et qu’on constate que cela reste un combat même quand les avancées sont acquises.

M. le Maire : Là aussi, c'est un rapport sur l'égalité Hommes/Femmes, ce n'est pas un rapport sur toutes les violences faites aux femmes dans tous les domaines d'activités.

M. RUFAT : Mais M. le Maire, ce qu'on veut dire dans ce dossier …

M. le Maire : Oui, je n'ai pas très bien compris pour le moment …

M. RUFAT : Je vais expliquer : on a eu un débat qui ressemblait à celui-là pendant des années sur le développement durable qui va arriver après et clairement le rapport qui est fait est beaucoup plus complet, il couvre la totalité des champs d'intervention de la Ville y compris ceux qui ne sont pas spécifiquement liés aux compétences territoriales. Ce qu'on vous demande, c'est de faire la même montée de gamme sur ce dossier qui nous paraît très important.

M. le Maire : Oui mais comment vous voyez cela ? M. Rufat, concrètement, comment vous voyez le débat ?

M. RUFAT : M. Ollivry donne un exemple. Cet exemple-là aurait dû faire partie de ce dossier.

M. le Maire : Je parle de l'égalité.

M. RUFAT : Oui mais M. le Maire, l'égalité, il n'y a qu'à être objectifs, on ne va pas revenir là-dessus, il y a entre autres la lutte contre les violences faites aux femmes, ça en fait partie… Alors vous le faites, discrètement ou pas, peu importe, mais ce qu'on vous demande, c'est la totalité des actions que vous menez, et vous en faites plus qu'il n'en paraît ici, toutes ces actions doivent être dites. C'est beaucoup mieux pour vous, c'est beaucoup mieux pour la population et on vous donne des pistes d'amélioration. Donc prenez-les en compte.

M. le Maire : Je veux bien prendre en compte vos pistes mais je voudrais qu'elles soient un peu plus précises. Personnellement je ne vois pas très bien les pistes que vous nous proposez …

M. RUFAT : Faites confiance à vos adjoints pour les suivre…

M. le Maire : Eh bien écoutez, ils voient mal aussi, sinon, ça aurait été fait. Donc les pistes, j'aimerais qu'elles soient claires … Il y a eu un rapport également sur l'égalité hommes/Femmes au niveau Territoire et je n'ai pas vu qu'il était plus complet que le nôtre.

M. RUFAT : Vous voulez nommer un des élus de la minorité en charge de ce dossier ?

M. le Maire : Oui, dites-nous comment vous voyez un rapport …

M. RUFAT : Nommez une des personnes qui sont intervenues.

M. le Maire : Non mais faites-nous une proposition concrète

M. RUFAT : Donnez une lettre de mission !

M. le Maire : Faites-nous une proposition concrète. Ce serait intéressant de voir un peu comment vous voyez les choses.

Mme DELPECH : Ecoutez, on vous a donné pas mal de pistes : le CCAS, le centre…

M. le Maire : Mme Delpech, comment les communistes font leur rapport par exemple sur l'égalité Hommes/Femmes ? Ce serait intéressant de voir comment Bagneux le fait !

Je pense que nous pouvons passer maintenant au point suivant.

Le débat a eu lieu, je propose d'en prendre acte.

3 - <u>RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA VILLE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE</u>

(Rapporteur : Mme Armelle COTTENCEAU)

Mme COTTENCEAU : Cette année, comme vous avez pu le remarquer, nous avons choisi une présentation plus facile d'accès pour

nos concitoyens et ce rapport sera bien entendu mis en ligne. Il aborde une multitude de points et je vais attirer votre attention sur quelques-uns d'entre eux.

Je vais d'abord vous parler de la cantine et des biodéchets

Notre nouveau contrat de cantine assure aux enfants une alimentation de meilleure qualité encore que le contrat précédent. 67% des aliments sont durables (en particulier leur provenance est locale, c'est-à-dire qu'ils viennent dans un rayon de moins de 150 km) et 27% sont bio. Le pain provient de boulangeries d'Antony. Notre délégataire a pris également beaucoup d'engagements concernant ses véhicules (qui roulent au GNV), ses produits d'entretien, etc.

L'ADEME indique qu'en France, le **gaspillage alimentaire** représente 29 kilos par personne et par an. Le gâchis en collectif est impressionnant. Ainsi dans les écoles élémentaires, un repas à la cantine génère en moyenne 140 g de déchets par enfant (100 g en maternelle). Pour un enfant qui va à la cantine tous les jours de classe, soit 145 jours, cela fait 20 kg. Pour améliorer ce bilan, des dégustations de produits nouveaux sont organisées dans les écoles ainsi que des ateliers avec les parents ; et enfin, deux pesées des restes alimentaires seront faites par an pour évaluer les déchets et voir comment les diminuer.

La loi indique que les biodéchets doivent être séparés des autres déchets d'abord dans les cantines et restaurants, ensuite en 2024 ce sera chez M. Toutlemonde. Depuis septembre dernier, une expérimentation est mise en place dans la cantine de deux écoles d'Antony : **on y a installé des tables de tri** où en fin de repas, les enfants trient les déchets alimentaires, puis le plastique récupérable et enfin les couverts et la vaisselle. Les biodéchets seront méthanisés. Par

ailleurs, la cuisine centrale donne les repas non consommés et les produits en limite de DLC à une association.

Toujours selon l'ADEME, 30% des ordures ménagères seraient compostables : déchets de jardin, épluchures et restes de repas. Dans ce but, **VSGP distribue gratuitement des composteurs** en bois pour les pavillons et des lombricomposteurs pour les appartements. Cette action initiée en 2018 va être renforcée en 2019. Si chacun composte ainsi ses déchets verts et ses biodéchets non carnés, cela permettra d'économiser le transport de tonnes de déchets et donc les émissions de GES.

Petit rappel au passage ; depuis fin 2016, à Antony, **tous les plastiques, même les films plastiques, sont à mettre dans la poubelle jaune.** Malgré cela, 20% du contenu de nos poubelles jaunes est encore refusé et retourne en incinération ou dans des filières spéciales. Ce qui coûte cher sur le plan économique et écologique. Donc trions bien.

Un point sur l'économie circulaire

La Ville en a fait le choix pour ses nouveaux horodateurs connectés. Les nouveaux équipements ont été achetés à deux communes qui n'en avaient plus l'usage et s'en étaient très peu servi. De plus, les anciens équipements ont été démontés et 40% des composants ont été gardés car ils sont réutilisables et compatibles avec les nouveaux modèles achetés. Dans le même ordre d'idées, les vide-greniers sont encouragés dans la Ville, des trocs aux plantes organisés, des braderies de livres, des bornes textiles ont été installées pour la récupération des vêtements, un réparateur de vélo vient régulièrement sur le parvis du RER, etc.

Parlons maintenant des économies d'énergie dans les bâtiments.

Sur le territoire de VSGP, 55% des logements ont été construits avant 1990 et sont peu performants énergétiquement. Cela vaut également pour les bâtiments communaux dont certains ont été construits dans les années 60. C'est pour remédier à cet état de fait que notre ville a entrepris trois types d'actions :

Premier type d'actions, effectuer des travaux et prendre des mesures pour améliorer les performances de ses propres bâtiments. Ainsi, suite au diagnostic effectué il y a 10 ans, les 37 bâtiments les plus énergivores ont été identifiés et leurs chaufferies ont toutes été remplacées. Entre 2008 et 2018, l'ensemble des consommations énergétiques a baissé de 22 % en kWh. Une série de mesures ponctuelles vont dans le même sens : mise en place de régulateurs de chauffage, pose de sondes d'ambiance, remplacement des fenêtres, isolation des toitures, remplacement des radiateurs électriques par des modèles beaucoup plus performants, Gestion Technique Centralisée, etc.… Ajoutons que dans le parc de logements sociaux, des efforts sont faits dans le même sens.

Deuxième type d'actions, exiger davantage que les normes réglementaires pour les constructions neuves et demander aux promoteurs des bâtiments BEPOS, c'est-à-dire à énergie positive. Le nouveau gymnase La Fontaine bénéficie de la récupération de l'énergie de ses eaux grises (déjà utilisées) pour réchauffer l'eau sanitaire. A la piscine Pajeaud, la toiture végétalisée ralentit et limite le rejet des eaux pluviales dans le réseau et elle améliore le confort thermique et il a été mis en place un système qui limite les pertes de chaleur des bassins. Au Conservatoire, un chauffage réversible avec pompe à chaleur a été mis en place pour assurer le chauffage en hiver, et la climatisation en été. Et

enfin, le programme du quartier Pajeaud comprend 20 maisons BEPOS, donc à énergie positive.

Troisième type d'actions, aider les habitants à entreprendre les travaux nécessaires pour baisser leur consommation énergétique et réaliser une meilleure isolation de leur logement. Ainsi, les Antoniens peuvent rencontrer le conseiller en énergie soit au point d'accès au droit soit au siège de Vallée Sud grand Paris à Fontenay-aux-Roses. Et nous allons organiser un forum sur la rénovation énergétique en mars pour donner des conseils et permettre aux Antoniens de rencontrer des entreprises du secteur.

Tout autre sujet, l'accueil des personnes en situation de handicap. .

La Ville d'Antony est très attachée à l'accueil des personnes en situation de handicap et en particulier des enfants. Deux types d'actions sont menés ; des actions techniques et des actions d'accueil.

Sur le plan technique, 70 % de nos voies sont conformes, et 882 traversées piétonnes sont sécurisées. Les nouveaux équipements sportifs sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et la Ville finance l'association Sport Handi-Club qui permet à ses membres de pratiquer le tennis-fauteuil ou la natation et la plongée. Je vous rappelle que la Ville est partenaire depuis 1983 de l'organisation du tournoi international de tennis-fauteuil de la Grenouillère.

La Ville se préoccupe aussi beaucoup des malvoyants (nos médiathèques possèdent un fonds important de documents et de disques qui leur est destiné et la médiathèque Anne Fontaine possède une machine capable d'imprimer en braille). La Ville se préoccupe également des malentendants, et du handicap psychique. Ainsi Le Sélect propose 90 % des films français en audio description, des versions sous-titrées

pour les malentendants, et des séances cinéma-différence à l'intention notamment des familles dont un membre a un handicap psychique.

Quant au groupe loisirs handicap, il organise une dizaine de sorties par an comme des repas, des séances de cinéma ou un baptême de l'air.

Pour les enfants, ceux qui sont porteurs d'un handicap font l'objet de toute l'attention de la Ville. A tel point que des jeunes parents viennent s'installer à Antony car ils savent que leur enfant porteur d'un handicap sera bien accueilli. Dans les crèches, un rendez-vous est organisé avec un médecin pour voir quel établissement est le mieux adapté à l'enfant. Sur l'ensemble des crèches, ce sont une vingtaine de très jeunes enfants porteurs d'un handicap qui sont accueillis. Dans les écoles, soit l'enfant suit une scolarité normale avec l'aide d'une AVS, soit il est admis dans une des deux ULIS d'Antony, celle de La Fontaine accueille 12 élèves, celle de Pajeaud 10 élèves. Le périscolaire n'est pas en reste : environ 20 enfants sont régulièrement accueillis. Quant aux CML, ils sont fréquentés par 25 à 30 enfants porteurs d'un handicap selon les années. La Ville a doublé son budget pour cela (passant de 100 000 à 200 000 €) malgré le peu de latitude d'augmentation de budget laissée par le gouvernement.

Dernier point : la qualité de l'air.

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, la région parisienne n'est pas la pire en France en matière des émissions de GES. Sans doute parce que nous avons peu d'industries. La moyenne française est de 11 tonnes équivalent CO_2/habitant/an, et VSGP : 5,6 t équivalent CO_2/habitant/an.

Airparif par ailleurs constate que la qualité de l'air s'améliore plutôt en région parisienne et que nous respirons mieux qu'il y quelques décennies, en particulier grâce aux meilleures performances des moteurs

et aux pots catalytiques. Ainsi les problèmes de monoxyde de carbone, de dioxyde de soufre, de plomb et métaux lourds sont résolus et dans les analyses de l'air on ne les mesure plus. Pour l'ozone et le benzène, et même les PM 10, les résultats des analyses 2016 et 2017 sont bons à Antony. Par contre, les composés azotés sont encore trop élevés le long des axes routiers très fréquentés, notamment l'A86 et la rue Mounié à certaines heures. Mais dès que l'on s'éloigne de quelques dizaines de mètres, comme par exemple dans la cour de l'école Ferdinand Buisson, les concentrations redeviennent inférieures aux normes. D'autres analyses vont être effectuées en 2019.

En ce qui concerne les gaz à effet de serre, pour VSGP, les transports sont responsables pour 27 %, notre alimentation pour 21,5 %, le parc résidentiel pour 25%, et le tertiaire pour 10%.

On voit bien les quatre axes d'amélioration possible pour la Ville et pour les habitants : les logements, l'alimentation, les transports et les espaces verts

Pour l'alimentation et les logements, je vous en ai parlé tout à l'heure. J'ajouterai juste que nous avons un marché fermier ouvert aux producteurs locaux une fois par mois

Pour les transports, la responsabilité de la ville est de favoriser les déplacements en vélo et autres véhicules sans moteur, les déplacements des piétons, mais aussi de fluidifier la circulation automobile. Un des points clefs est de permettre aux automobilistes qui veulent se garer de le faire rapidement. Dans ce but, le tarif des stationnements a été modifié pour favoriser les parkings plutôt que les places le long des rues, des places ont été créées où l'on peut stationner 20 minutes sans payer (ce sont les fameuses places peintes en rouge), et il va bientôt être installé un système permettant de connaître les places libres dans les rues du

centre-ville (comme cela est fait dans le parking souterrain Firmin Gémier).

Pour les vélos, il existe à Antony 12,4 km de voies et pistes cyclables ainsi que des arceaux à vélos près du marché, de l'Hôtel de Ville, dans les écoles, etc. Je vous rappelle également le tourne à droite pour les vélos et même la possibilité pour eux de s'engager sur un carrefour s'il est vide de tout véhicule motorisé.

Enfin, dans le quartier Pajeaud, la Ville met à disposition des élèves de toutes les écoles un circuit de la prévention routière. Et la vitesse est limitée à 30km/h dans les rues sauf les départementales.

Pour toutes ses actions, la ville a été récompensée par le Label Ville prudente décerné par l'association La Prévention Routière. Antony a pour le moment obtenu 2 cœurs sur une échelle de 5.

Chacun peut également participer à l'amélioration de la qualité de l'air en évitant de prendre sa voiture quand cela est possible. Et s'il prend sa voiture, l'automobiliste peut agir directement en conduisant en douceur. Ça ne coûte rien et même cela permet des économies de carburant et d'usure de pneus. Oui, il vaut mieux lever le pied quand on aperçoit un feu rouge, plutôt que d'accélérer pour freiner 100 m plus tard. La pollution due au freinage et à l'usure des pneus dépend directement de la façon de conduire et elle ne peut diminuer que si chacun s'y met. Dans ce but, la Ville forme ses agents à l'éco-conduite et augmente son parc de véhicules électriques.

Pour les espaces verts

Depuis des années, la Ville mène une politique de gestion différenciée avec des tontes moins fréquentes et la fauche tardive, la plantation d'arbres ne nécessitant pas d'élagages annuels, la suppression des herbicides et autres produits phytosanitaires,

l'acceptation de la végétation naturelle, le semis de plantes fleuries au pied des arbres, les conseils à nos habitants en particulier pendant la fête de la Nature, le remplacement des fleurs saisonnières par des plantes vivaces, la sélection d'espèces et de variétés peu gourmandes en eau, le paillage des massifs, etc.

Dernière chose : le budget participatif qui fut une grande première en 2018 mais je n'y reviens pas car mon collègue Jean-Pierre Limborg vous a tout dit sur le sujet tout à l'heure.

Merci de votre attention.

Mme DELPECH : A l'aube de prochaines élections et au vu du succès des projets de développement durable dans le budget participatif, vous avez enfin pris la mesure, et vous y avez mis le prix, de l'ampleur de cette préoccupation engageant notre avenir à tous. Ce n'est pas la huitième année mais la première année que nous disposons enfin d'un rapport consistant qui fait un bilan axé sur la transition nécessaire des pratiques d'une ville et qui accompagne les changements de comportements de ses concitoyens. Oui, heureusement que notre ville contribue à freiner la catastrophe climatique et écologique qui s'annonce. Malheureusement la France ne respecte pas encore ses objectifs fixés lors de la COP 21.

La place importante que vous avez donnée dans ce rapport au budget participatif, un élément clé des programmes des listes de gauche de 2014, montre que la parole des citoyens est à entendre. Cependant le côté Marketing de ce rapport ne fait apparaître aucun problème. Quid des difficultés de circulation ? Des quartiers éloignés sans animations ? Du départ depuis cinq ans des services publics de proximité, CPAM, CAF, Poste ? La quasi-absence de transport en commun le dimanche ? La multiplication des chantiers avec leurs nuisances de bruits, de poussières

et de circulation ? Des pratiques sportives bénéficiant surtout aux habitants des quartiers proches du centre-ville ? De la frilosité à développer les espaces cultivés partagés ? Le pompon revient au discours sur le logement, et le logement social en particulier ! Antony est désormais inaccessible pour les couches moyennes et populaires et accueille de plus en plus de foyers de cadres supérieurs. Les futurs quartiers en sont la projection et la comptabilisation des logements étudiants pour faire grimper votre taux de logements sociaux n'est pas à la hauteur d'une politique active de logements accessibles à tous : 1 % dans le budget de la Ville, sept lignes dans le rapport du débat d'orientations budgétaires. Merci.

Mme LE BRIS : Comme vous le savez, malheureusement Annie-Laure Hagel est malade et elle serait intervenue avec beaucoup d'engagement et de précision, et donc je vais essayer de la remplacer.

L'année 2018 aura été pour beaucoup d'entre nous, pour beaucoup d'Antoniens mais au-delà je pense, l'année d'une prise de conscience sur la gravité de la situation climatique et aussi l'urgence devant laquelle nous sommes. Et finalement on voit que ce rapport du développement durable est clé, on fait cet exercice formel une fois par an mais je pense que c'est vraiment à chacun de nos conseils qu'il faut avoir en tête l'impact environnemental de toutes les décisions et de toutes les actions qui sont prises et leur caractère le plus durable possible.

Moi j'ai relevé quand même pas mal de bonnes nouveautés dans ce rapport. Alors on a tous relevé son caractère très beau et bien illustré, et Annie-Laure aussi, et puisque Mme Cottenceau vous ne l'avez pas cité énormément, moi je vais citer les points un peu plus sociaux, sociétaux que vous mentionnez dans ce rapport et à commencer par le démarrage de la P'tite Echoppe dont on a déjà pas mal parlé dans ce conseil mais

on peut s'en féliciter. Et je pense qu'on pourrait même aller plus loin avec, pourquoi pas, y adjoindre un jour une ressourcerie et aussi, vous savez, tout ce qui est un peu des « labs » pour permettre aux habitants de lutter contre tout ce qui est obsolescence programmée et de savoir réparer un peu eux-mêmes leurs objets quand ils sont abimés.

Il y a des choses intéressantes notamment sur la citoyenneté, l'atelier « fake news » au 11, on voit à quel point en ce moment c'est un sujet crucial et c'est quelque chose à prendre à bras le corps. De même que la méthode « bébé signe » pour la petite enfance qui, apparemment est expérimentée dans certaines crèches, donc c'est pour favoriser l'apprentissage du langage, c'est quelque chose qui va dans le bon sens du pilier social puisque vous le mentionnez dans votre édito du développement durable ; le budget participatif, on en a parlé ; moi je ferais un petit focus, en rigolant, sur les envois papier, vous avez vu que je n'aime pas trop le papier, c'est peut-être l'occasion, au-delà du service Jeunesse qui visiblement a fait des progrès en dématérialisation de passer à plus de dématérialisation et d'ailleurs ce serait l'occasion aussi de développer une politique en matière d'écologie numérique dont on parle de plus en plus.

Peut-être une chose : ce serait intéressant qu'il y ait un peu plus de données chiffrées dans ce rapport, par exemple quand vous mentionnez des actions de nouveaux dispositifs qui sont mis à disposition … je ne sais pas si c'est parce que je parle que tout le monde parle, mais c'est assez désagréable …. Donc oui, de nouvelles choses qui sont mises à disposition comme les lombricomposteurs dont on a d'ailleurs parlé …

Mme COTTENCEAU : C'est à la demande.

Mme LE BRIS : Oui, eh bien justement, ce serait intéressant de savoir combien…

Mme COTTENCEAU : Ont été distribués ? Ça je ne sais pas

Mme LE BRIS : Il faudrait chercher …

Mme COTTENCEAU : Je comprends. Je n'ai pas ces chiffres pour le moment.

Mme LE BRIS : Ce serait intéressant. Alors on sait que c'est le Territoire ; comme quoi en fonction des rapports et des compétences, on s'en accommode plus ou moins bien, en tout cas je cite les lombricomposteurs, les collectes solidaires, les braderies solidaires, les tris solidaires … ce serait intéressant que vous essayiez de savoir si vraiment les citoyens s'en emparent, si ça fonctionne. Ce n'est pas anecdotique parce que tout l'enjeu, c'est que les Antoniens modifient leurs comportements, qu'ils s'emparent de ces éco gestes et donc de voir si le travail de pédagogie doit être renforcé ou pas ? Il ne suffit pas de mettre à disposition, il faut qu'ensuite les Antoniens s'en emparent.

Je trouve que le pilier économique du rapport manque un peu, à part la référence à l'acquisition des horodateurs de seconde main, on ne sait pas grand-chose de ce qui est fait au niveau des entreprises d'Antony, des zones de pôles d'activités, la place de l'économie sociale et solidaire dans la ville, les synergies entre ce milieu Antonien non lucratif et les entreprises Antoniennes, ce serait intéressant. Comme vous le dites vous-mêmes, c'est le troisième pilier du développement durable.

Et je voudrais terminer par un sujet qui, sauf erreur de ma part, n'est pas du tout abordé dans le rapport et qui pourtant pèse à la fois sur le bilan environnemental de la commune mais peut-être aussi surtout sur le quotidien et le bien-être des Antoniens, c'est celui les chantiers propres. M. le Maire, notre ville actuellement se transforme, vous êtes au courant, il suffit de se promener cinq minutes pour constater le nombre d'opérations de construction que l'on a dans la ville, il y a une logique à

cela, si on regarde la dynamique démographique de la région, la situation du logement, seulement c'est gentil tout ça mais ça génère quand même beaucoup de nuisances plus ou moins graves, ils empiètent sur les places publiques, on peut voir les engins stationner parfois sur les trottoirs, alors c'est super de faire de très beaux et larges trottoirs mais quand c'est squatté par les bulldozers c'est quand même un peu dommage … Et puis parfois c'est des défaillances plus graves qui sont constatées : il y a eu l'épisode de l'amiante sur le bâtiment François Molé, et peut-être moins connu et plus récent un épisode que j'ai moi-même vécu de très près sur un chantier à côté du cimetière où il y a eu un écoulement important d'hydrocarbures, une fuite qui s'est échappée dans les réseaux publics de canalisations, et donc tous les habitants alentour ont pu respirer l'essence pendant plusieurs jours, bébés, personnes âgées et compagnie, et c'est assez dangereux et désagréable, et donc mon point, M. le Maire, ce n'est pas de vous faire endosser la responsabilité des manquements de maîtres d'ouvrage ou de maîtres d'œuvre défaillants, mais il y a quand même des démarches qui existent. On peut se demander du coup : c'est quoi l'exigence que vous mettez quand vous acceptez des permis de construire dans notre ville ? Il existe des chartes "gentil et propre », j'ai trouvé une super affiche de la Fédération Française du Bâtiment que je pourrai vous faire passer … On se dit que finalement, au vu du prix auquel se vendent les logements dans notre ville, c'est un peu la ville Premium qui se construit, on peut dire peut-être que le minimum serait que cette ville ne se fasse pas aux dépens de ceux qui l'habitent déjà pendant qu'elle se construit, et je voudrais savoir ce que vous allez faire pour minimiser le plus possible ce risque sur la santé et la sûreté des habitants forcément du aux nombreux chantiers dans notre ville.

Mme COTTENCEAU : Pour les chantiers propres, j'avoue que je ne suis pas technicienne. Ce que j'ai remarqué, c'est que sur beaucoup de chantiers, maintenant quand on démolit, on arrose justement pour que les poussières n'aillent pas se promener partout, là je pense que c'est une amélioration considérable par rapport à ce qui se faisait autrefois, je sais qu'il y a eu un accident de chantier avec un produit hydrocarbure, mais ça c'est un accident. C'est comme quand on parle du bruit et qu'on dit les motos font du bruit, oui mais c'est des phénomènes hors du champ de nos compétences, les motos qui font du bruit, de même qu'un chantier qui fait n'importe quoi, ce n'est pas du développement durable, ça, c'est autre chose. Quant aux normes sur les chantiers, bien évidemment qu'il y a des normes qui sont respectées, qui sont demandées. Alors moi je ne suis pas très jeune, je suis assez vieille pour me rappeler des vieux compresseurs. C'était autre chose que maintenant ! C'était infiniment plus bruyant. Je ne dis pas qu'il n'y a pas du bruit, mais il y avait quand même plus de bruits avant ! Quand il y avait un chantier, c'était infernal ! Je pense que c'est beaucoup moins le cas. Je ne dis pas qu'il ne faut pas encore améliorer. Mais pour le bruit des chantiers, je pense qu'à part exiger les normes habituelles, je ne sais pas ce que je peux faire de plus.

Et merci d'avoir soulevé tous les points qui sont mis dans le rapport, je ne pouvais pas parler de tout à l'oral, mais « Ma P'tite Echoppe » bien entendu que c'est très important.

M. GOULETTE : Moi, je voulais juste faire un petit complément parce que le numérique a été cité. Nous avons eu aussi un événement sur le numérique et l'environnement en novembre dernier dans le cadre du partenariat avec le pôle de compétitivité systématique. Le numérique peut poser des questions nouvelles du point de vue de l'environnement, il peut résoudre aussi ou aider à résoudre certains défis et j'en profite

également pour rappeler que nous avons lancé le premier challenge numérique de la ville d'Antony sur le thème de la qualité de l'air avec les pôles de compétitivité systématique et Cap Digital et Airparif, pour lequel il y a eu une réunion le 5 février et les inscriptions sont ouvertes pour les entreprises jusqu'au 15 mars. On a déjà eu plusieurs entreprises à la fois d'Antony et des environs qui ont manifesté un intérêt. Ça va se dérouler au cours de cette année et on vous tiendra informés de l'avancement.

Mme LEMMET : Peut-être quelques précisions sur le chantier qui nous a causé des nuisances à Camille, à moi-même et à beaucoup d'autres : il y a des entreprises et des maîtres d'œuvre qui pour le dire de manière extrêmement polie sont peu regardants sur la législation. Mais ce qu'on peut remarquer, c'est que les services de la Ville, bien que l'assainissement ne soit pas une compétence de la ville, les services de la Ville au titre du droit de police du Maire, et les services du Territoire sont intervenus très rapidement et ont été très réactifs, y compris le week-end et pas seulement ceux qui étaient d'astreinte, je le sais puisque j'ai quelques traces de SMS et de mails ; le retour d'expérience est en cours sur cette affaire et dorénavant, le Territoire sera encore plus exigeant sur les contraintes imposées, mais malheureusement quelqu'un qui ne respecte pas la loi, je ne vois pas trop comment on peut l'en empêcher totalement, sauf à le punir.

Ce qu'il faut dire à nos concitoyens, c'est que là-dessus on a été réactifs, on est intervenus, il y a un rapport qui est fait, les entreprises responsables seront pénalisées et nous allons monter une réunion d'information pour les riverains.

M. VOULDOUKIS : Deux mots pour compléter cet excellent rapport présenté par Armelle justement concernant la pollution de l'air et notre dispositif de la bio surveillance de l'air par les plantes : justement la Ville

va poursuivre cet examen, ce diagnostic par les plantes qu'on appelle maintenant « indicatrices dépolluantes » et aussi des plantes qui accumulent des polluants. Ceci a été fait cette année dans deux établissements scolaires, on a mis donc en place un jardin urbain au niveau de Anne Frank avec d'excellents résultats obtenus justement concernant quelques polluants comme l'ozone, comme certains métaux lourds et aussi le CO2. Bien entendu nos bio stations d'Antony à titre expérimental, il y en a à peu près 70 aujourd'hui, seront poursuivies sur toutes les jardinières de la ville comme le chlorophytum par exemple, ce qui permettra aussi quand on fera appel au laboratoire central de la Préfecture de Police pour prendre les mesures de l'air, de savoir si vraiment le positionnement de ces plantes peut faire bénéficier d'un assainissement local. Sans oublier que toutes les publications scientifiques actuelles, sur les deux ou trois dernières années, démontrent et confirment un impact et des bénéfices sanitaires importants sur la santé et le bien-être.

Tout ceci concerne l'activation du système immunitaire et donc les améliorations sur la santé, et en même temps sur le temps de sommeil, ça concerne aussi tout ce qui est stimulation motrice, cérébrale, tout ce qui est développement cognitif ; tout ceci a été fait par deux études actuelles qui démontrent que le nombre par exemple des AVC, le nombre de certains risques cardio-vasculaires peut être abaissé et les indicateurs montrent que le nombre des arbres mis autour de ces régions, de ces localités, est inversement proportionnel à la quantité de ces AVC. Il est démontré que grâce aux espaces verts, à la végétalisation, et à titre personnel nous y croyons, et je pense que l'on devrait investir un peu plus, nous pourrions assainir par exemple certains biotopes sur notre ville, en ce qui concerne les EHPAD, les maternelles, les maisons de

retraite et aussi certaines zones d'activité économique … on pourrait éventuellement faire baisser, diminuer, pas éliminer mais diminuer un certain nombre de polluants qui sont maintenant reconnus. Reconnus comme le PM10, le PM2.5 qui sont maintenant très catastrophiques pour nos voies aériennes supérieures et tout ce qui est vraiment problèmes respiratoires. A titre d'information nous allons continuer à investir, et j'aimerais remercier le service technique, le service espaces verts de la ville d'Antony parce que nous faisons cela d'une manière très cohérente et spécifique et nous allons continuer et nous allons contrôler ces résultats au mois de mai par une analyse que nous allons faire faire par le laboratoire central ; et d'autre part on fera aussi une petite campagne au mois de mai, je termine là, sur l'asthme, ce sera fait avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, et on pourra vraiment expliquer tout ce qui est le problème respiratoire, et tout ce qui est détresse respiratoire et tout ce qui est pollution de l'air, mais d'une manière éducative.

Et bien entendu un des objectifs de la ville, ce n'est pas d'éliminer les polluants, parce que çà c'est un problème planétaire, mais c'est de rester pédagogique vis-à-vis des jeunes et œuvrer à tout ce qui est éducation sur la santé environnementale. Et bien entendu, nous allons investir encore au niveau des collèges et lycées de la ville en 2019.

M. le Maire : Merci M. Vouldoukis.

Mme CHARRIER : Je voulais simplement souligner un oubli, un oubli c'est que cette année le Conseil Citoyen du Noyer Doré et le Centre social et culturel de la ville ont fait des actions positives dans le sens du développement durable. En particulier s'agissant du Conseil Citoyen, en matière éco-propreté, il y a eu l'organisation, vous le savez M. le Maire puisque vous êtes venu, l'organisation de la journée Propreté citoyenne. C'est très intéressant, c'est important, cela mobilise les citoyens, c'est

aussi une éducation des citoyens à cette éco-propreté, or rien n'est dit dans ce rapport, leur nom n'est même pas cité. C'est dommage. Merci.

Mme COTTENCEAU : C'est un oubli.

M. le Maire : C'est dommage, ils auraient mérité d'être cités en effet. Je voudrais juste rectifier une erreur certainement involontaire de Mme Delpech qui nous accusait de concentrer tous nos équipements sportifs au centre-ville. La Fontaine, ce n'est pas spécialement centre-ville. C'est le plus grand équipement sportif de la ville et de loin, et il est à la périphérie à tel point qu'il est même implanté sur L'Hay-les-Roses. Le complexe Tabarly, et Lionel Terray, c'est également à la périphérie de la ville, ce n'est pas centre-ville. Et le stade Georges Suant, il est à Pajeaud, ce n'est pas non plus au centre-ville. Voyez, nous n'avons pas d'équipement sportif du tout au centre-ville. Ils sont tous malheureusement, enfin malheureusement ou heureusement à la périphérie, au nord, au sud, à l'est, à l'ouest, mais ils ne sont pas en tout cas au centre-ville et d'ailleurs c'est un problème pour ceux qui sont sportifs et qui habitent au centre-ville parce qu'il faut qu'ils aillent toujours assez loin à la périphérie.

Mme DELPECH : C'est bien ce que j'ai dit …

M. le Maire : Mais à Paris, c'est pareil ! Les stades sont aussi à la périphérie.

Mme DELPECH : Non mais là, je ne parlais pas des équipements, c'est bien ce que je disais, c'est que ce sont les habitants du centre-ville qui fréquentent en majorité les clubs sportifs et les équipements de ville …

M. le Maire : Mais non !

Mme DELPECH : Mais si ! On a les chiffres par le service des Sports

M. le Maire : Non ! C'est faux !

Mme DELPECH : La prochaine fois je viens avec les graphiques du service des Sports.

M. le Maire : Il y a des sportifs dans tous les quartiers … Vous n'allez pas nous faire croire des choses pareilles alors que nous suivons le sport depuis des dizaines d'années, je peux vous dire : ce n'est pas vrai.

Mme DELPECH : Au prochain conseil, je viens avec un tableau.

M. le Maire : Le débat sur le développement durable a eu lieu et je passe maintenant au point 4 de l'ordre du jour qui est le débat d'orientations budgétaires.

Le débat a eu lieu, je propose d'en prendre acte.

I - FINANCES

4 - DEBAT CONCERNANT LES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET 2019

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : Alors j'ai la parole en remplacement de Pierre Médan qui malheureusement est souffrant ce soir, et donc je le remplace, peut-être pas au pied levé mais presque.

La situation financière de la Ville au 1 er janvier 2019 : On peut d'abord rappeler que la baisse des dotations de l'Etat a divisé par deux les dotations globales de fonctionnement de la Ville depuis 2010. En 2010 elle était de 13,7 M€, en 2018 de 6,7 M€. La Ville d'Antony a perdu 7 M€ uniquement avec la baisse des dotations de l'Etat. C'est la même chose dans toutes les villes. Toutes les villes ont perdu la moitié de leur dotation. Et donc c'est un problème que l'on supporte maintenant mais qui remonte à une dizaine d'années. La perte de recettes est de 10 % du budget. Il faut vivre avec 10 % de budget en moins.

Malgré cette perte de recettes, la ville d'Antony, vous le remarquez, a réussi à maintenir le niveau de son excédent c'est-à-dire de son autofinancement qui est autour de 15 M€, et ceci depuis l'origine. Heureusement la baisse massive des dotations a pris fin en 2018. Elle est remplacée désormais par un plafonnement des dépenses de fonctionnement des collectivités locales qui est fixé par la loi à +1,2 % par an, inflation comprise. Quand l'inflation est, comme en 2018, de + 2,2 %, en fait le plafonnement est à - 1 % hors inflation. Il faut bien avoir conscience de cela, les collectivités locales sont soumises à un plafonnement qui, inflation non comprise, est de - 1 %. L'Etat ne s'impose pas ce même plafonnement puisqu'en 2018 son budget, et il en était très fier, n'a augmenté que de + 0,7 % hors inflation, et qu'en 2019 il était prévu par la Loi de Finances -mais c'était avant les mesures des gilets jaunes- + 0,4 %, mais non prise en compte de l'inflation. Donc avec l'inflation en fait, si elle est de + 2 %, eh bien on aura + 2,4 %. Vous voyez, on aura 2,4 et on a eu 2,7. Donc les dépenses de l'Etat continuent d'augmenter de l'ordre de 2 à 2,5 % alors que celles des collectivités locales doivent diminuer, elles ne monteront que de 1 % et donc elles baisseront hors inflation.

Heureusement, en revanche, les taux d'intérêt restent favorables puisqu'ils sont de l'ordre de 1 %, 1,5 ; et le marché immobilier est toujours dynamique, ce qui est favorable aux droits de mutation.

En 2018 les dépenses de fonctionnement de la Ville sont restées stables par rapport à 2017. Nous avions, comme vous le savez, passé un contrat avec l'Etat, que j'ai rappelé, qui nous obligeait à rester dans le cadre d'une hausse de 1,05 % de nos dépenses. En 2017 nous avions 89,1 M€ de dépenses de fonctionnement. Nous étions plafonnés à 90 M€ en 2018, 91 en 2019 et 91,9 en 2020. Notre résultat en 2018 sera de 89

M€, c'est-à-dire que nous aurons dépensé 100.000 € de moins qu'en 2017 malgré une inflation de 2,2 je rappelle ; et au cours des quatre dernières années, il est vrai que l'inflation à l'époque était moins forte qu'aujourd'hui, nos dépenses de fonctionnement n'ont augmenté qu'au rythme annuel de 0,1 % par an. Ceci a permis à notre ville de maintenir le niveau de son autofinancement, comme je le rappelais tout à l'heure, il était de 16,3 M€ en 2014, il a baissé à 13,8 en 2015, il est remonté progressivement depuis à 14,3 en 2016, 14,7 en 2017, 15,0 M€ en 2018, et ceci, je le rappelle, malgré la baisse de 7 M€ des dotations de l'Etat.

Notre endettement cette année est de 122 M€ à fin 2018, avec un taux moyen de 1,64 %, c'est un taux quand même est extrêmement faible, et nos charges financières nettes sont de l'ordre de 2,1 M€, c'est-à-dire qu'elles sont quand même très faibles, aucun rapport avec celles de l'Etat.

Qu'est-ce qui va se passer en 2019 ? D'après les prévisions actuelles, nos recettes fiscales devraient augmenter d'environ 3 % avec une inflation bien sûr à 2,2 et une hausse en volume de 0,8 %; nos droits de mutation devraient se situer au moins à 4 M€, j'espère plus ; la dotation globale de fonctionnement va s'éroder encore, comme elle le fait chaque année en dehors des baisses massives, à 0,3 % ; le niveau de l'autofinancement devrait être supérieur à 15 M€, on devrait arriver à 15,5 M€ voire mieux ; et nos investissements resteront autour de 30 M€ normalement.

Les dépenses de personnel vont augmenter parce que nous allons avoir, Dieu merci, la réouverture de la crèche La Comptine tant attendue ; la réduction attendue également des vacances de postes qui étaient très fortes en 2018 et qui, je l'espère, vont se réduire en 2019 ; et puis il y aura des mesures en faveur du personnel sur les parcours

professionnels, sur les carrières, sur les rémunérations, le GVT, bref les dépenses de personnel vont augmenter de 0,8 M€ à peu près.

Par contre nos dépenses de fonctionnement en dehors du personnel vont être particulièrement bien maîtrisées parce que nous avons obtenu des conditions favorables lors du renouvellement de grands contrats, principalement la restauration scolaire qui a baissé de 800.000 €, le nettoyage des locaux aussi, alors la baisse est moindre mais on a réussi à faire baisser grâce à la mise en concurrence le contrat de nettoyage des locaux ; et également les assurances, ce qui arrive rarement mais là, cette année on a une baisse des primes d'assurances.

Alors maintenant, compte tenu de ce point de départ qui est la situation financière de la ville et des perspectives financières, quelles sont nos orientations budgétaires ? D'une manière générale, c'est en 2019 la poursuite de la politique d'extension de l'offre de service public par l'ouverture, on va le voir, de nouveaux équipements et l'amélioration progressive et continue de la qualité des services publics.

Des nouveaux équipements : nous allons inaugurer au printemps, mais il est déjà ouvert, le complexe sportif La Fontaine, ce n'est pas trop tôt me direz-vous, je suis d'accord avec vous, ce n'est pas trop tôt mais enfin on l'a, et je ne saurais que vous conseiller d'aller le visiter parce qu'il vaut le déplacement. Il est vraiment très beau extérieurement mais également intérieurement. Oui, c'est sincèrement une réussite architecturale mais c'est aussi une réussite sportive, vous allez le voir, et lorsqu'on l'inaugurera effectivement on pourra vraiment en prendre conscience. Ouverture également avant la fin de l'année, en principe pour la rentrée, du groupe scolaire Dunoyer de Segonzac, qui est également pas mal, il est très beau. Pour ceux qui ont réussi à aller le voir près du Lycée Descartes eh bien il est vraiment très beau. Je pense

que là aussi ce sera une belle réussite architecturale. On a vraiment de la chance, nous avons des architectes qui sont vraiment excellents. Les derniers qu'on a eus sont vraiment excellents.

Nous allons lancer, et là aussi j'espère que l'architecte sera aussi excellent, la construction de la nouvelle Place du Marché, c'est parti. Nous lançons également les travaux d'aménagement du quartier Jean Zay, enfin on lance, c'est déjà lancé depuis un moment mais enfin, on va rentrer maintenant en phase concrète. Et nous allons acquérir dans l'année la station-service Oil France ainsi que quelques locaux commerciaux au quartier Pajeaud.

La rénovation des bâtiments publics va se poursuivre, notamment ceux du groupe scolaire Ferdinand Buisson qui commence à retrouver sa jeunesse de 1900 ; la crèche La Comptine va réouvrir, totalement rénovée ; les centres de vacances aussi vont avoir des travaux de rénovation ; l'église Saint-Saturnin mais elle, elle ne va pas retrouver sa jeunesse de 1200 mais enfin il y a quand même de gros travaux qui vont commencer. La poursuite de la rénovation de la voirie comme chaque année, la remise en état du Bois de l'Aurore après les dégradations du mois de juin dernier ; et la végétalisation du cimetière qui était commencée et qui va se poursuivre, c'est le moyen qu'on a trouvé pour lutter contre les problèmes du 0 Phyto : comment traiter les mauvaises herbes sans produits phytosanitaires ? Eh bien en végétalisant effectivement.

L'aménagement de nouveaux parcs de stationnement de surface. Donc on va travailler beaucoup sur le stationnement cette année, à la Croix de Berny, la rue des Champs, devant la Mairie, il y aura un nouveau parc de stationnement de 63 places devant la mairie et devant l'ancien bâtiment de l'Assurance Maladie, à Fontaine-Michalon

également dans le cadre des mesures que l'on prend pour soutenir le commerce de proximité pendant les travaux du passage à niveau ; nous allons également adopter un dispositif innovant de gestion des places de stationnement et de jalonnement dynamique, Perrine pourra en parler éventuellement ; et on va lancer une étude et peut-être même plus qu'une étude, peut-être même une réalisation, sur l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques de particuliers, pas pour la Mairie, pour les particuliers qui aujourd'hui ont des voitures électriques et ne savent pas comment les recharger. C'est un problème pour toutes les villes, il va falloir s'en occuper et nous en tout cas nous allons nous en occuper en essayant de trouver le moyen d'installer rapidement des bornes de recharge électriques municipales.

Le soutien au commerce et à l'artisanat se poursuit : la ville, comme vous le savez, s'est dotée du droit de préemption des fonds de commerce et nous allons mener une politique dynamique d'acquisition de locaux commerciaux pas seulement à Pajeaud, à Pajeaud oui, dans le cadre de la rénovation du centre commercial, mais également dans d'autres quartiers de la ville en cas de besoin et notamment je pense en particulier à la rue de l'Eglise.

Un partenariat également a été conclu avec la Chambre de Commerce pour nous conseiller notamment sur le choix, sur l'analyse des dossiers pour le choix des commerces et surtout des restaurants de la Place du Marché.

Sur le développement économique : le Forum de l'Emploi sera renouvelé, il a eu beaucoup de succès, en mars prochain ; nous avons toujours ce partenariat qui fonctionne très bien avec le Pôle Systématic Paris Région. On va organiser, François Goulette l'a dit, un Challenge numérique sur le thème de la qualité de l'air ; on continue à valoriser

l'entreprenariat au féminin avec une journée qui va y être consacrée à l'Espace Vasarely, et comme vous le savez, il y a notre soutien à l'opération Plateau Urbain qui accueille désormais 80 entreprises à Antonypole, avec notre espoir que cela s'améliore encore prochainement.

Dans le domaine de l'éducation : tous les groupes scolaires vont être dotés d'écrans dynamiques mobiles. On va vers un investissement de plus de 400.000 €, près d'un demi-million pour des écrans dynamiques mobiles dans toutes les écoles de la ville, écoles élémentaires bien entendu mais également il y aura des écrans dans les écoles maternelles. Le raccordement de toutes les écoles au réseau de fibre optique est en cours, et je crois même presque terminé ; l'attribution, on a déjà attribué l'an dernier 500 tablettes à l'ensemble des groupes scolaires, on est en train vraiment d'informatiser les écoles ; et nous poursuivons le programme de rénovation des écoles avec notamment, je l'ai déjà dit, la rénovation du groupe Ferdinand Buisson et on va procéder au remplacement des toilettes et bien sûr on va construire un préau à l'école Paul Bert.

L'achèvement de la Petite Enfance ; la rénovation de la crèche La Comptine, on l'a déjà vu ; et nous allons commencer à la fin de l'année la rénovation de la crèche de l'Aurore qui a bien besoin elle aussi de travaux de rénovation.

Dans le domaine de la Jeunesse : là il y a surtout la poursuite des actions du « 11 », des stages collégiens, des Bourses de l'Aventure, des Packs Ados, du Conseil des Jeunes Citoyens, des classes de découverte et des séjours de vacances. Voyez le foisonnement de nos activités Jeunesse qui va se poursuivre.

Et ce qui est nouveau, c'est qu'il y aura deux actions avec les villes jumelées : une classe de Reinickendorf ira à Kerjouanno en juin 2019

avec une classe de l'école Ferdinand Buisson, et un séjour ados sera organisé en juillet dans la ville grecque d'Eleftheroupolis avec laquelle on est jumelés.

En sport, nous allons inaugurer le complexe sportif La Fontaine au printemps. Nous allons rénover la piste d'athlétisme du stade Georges Suant cet été, et nous allons lancer à l'automne la reconstruction des vestiaires du stade Velpeau.

Dans le domaine culturel : comme vous le voyez en passant, le théâtre commence à prendre tournure mais effectivement il a été retardé par des problèmes techniques assez lourds ; nous allons ouvrir le pavillon d'accueil des ateliers d'artistes rue de Tignes, dans quelque temps, rapidement ; nous poursuivons les réflexions sur la future médiathèque du quartier Jean Zay dans le cadre du dispositif régional « Territoire Innovant », ce sera une médiathèque qui sera vraiment innovante. Nous cherchons tous les moyens de doter cette médiathèque de toutes les innovations actuelles ; et nous allons poursuivre bien sûr les activités des studios de Vasarely, de la Maison des Arts, de la Ludothèque, du cinéma, du Château Sarran, des concerts classiques, des festivals, des « Bulles dans la ville » bref, qui a parlé un jour d'un désert culturel à Antony ?

Les animations : nous allons bien sûr maintenir tout le programme foisonnant des animations, le Carrousel de l'Art sera étoffé d'un festival d'art urbain, la patinoire restera pendant les travaux de la Place du Marché au Square Marc Sangnier mais elle a eu beaucoup de succès puisqu'il y a eu près de 15.000 entrées à la patinoire malgré le fait qu'elle était passée au Square Marc Sangnier. Il faut dire qu'il n'y a pas eu un seul jour de pluie, donc ça a aidé. Le Club Scientifique : d'abord on va appliquer le taux d'effort premièrement, et ensuite on va essayer de

trouver un endroit plus vaste que l'espace où il est aujourd'hui depuis vingt ans de façon à pouvoir accueillir plus d'élèves au Club Scientifique qui vraiment a beaucoup de succès. Nous allons développer le Club Scientifique.

En matière de logement : comme vous le savez, nous avons obtenu 367 logements sociaux supplémentaires en 2017, ce qui a porté le pourcentage de logements sociaux au 1er janvier 2018, c'est-à-dire il y a déjà un an, à 22,39 % ; en 2018 il y a eu 179 logements étudiants nouveaux livrés dans l'opération ICADE, ce qui porte le total de nos logements sociaux au 1er janvier 2019, enfin le chiffre n'est pas encore officiel mais on peut déjà le compter, à 6.160, soit un taux de 22,71 % en prenant le nombre normal de nouveaux logements. 22,71 %. On n'est pas encore à 23 % et en 2019 37 logements sociaux sont prévus dans le projet Harmony II qui sera livré à l'été prochain et même peut-être avant, et 16 logements rue Emile Lévêque ; au total c'est donc 53 logements sociaux supplémentaires qui s'ajouteront aux 6.160 actuels, ce qui fera donc 6.213 logements.

L'action sociale : comme vous l'avez souligné mais c'est vrai, l'ouverture de « Ma P'tite Echoppe » a eu lieu déjà, et elle sera inaugurée le 8 avril et nous y serons tous bien sûr, c'est un projet qui est soutenu par le CCAS et par la ville d'Antony ; nous poursuivons comme chaque année la rénovation progressive de la résidence Renaître ; les activités du Conseil du Bien Vivre Ensemble seront poursuivies, c'est un conseil qui travaille vraiment très bien et c'est quelque chose qui n'est pas fréquent dans les différentes villes voisines ; l'un des thèmes du travail du CCAS sera la lutte contre la fracture numérique pour les séniors comme pour les plus démunis.

Politique de la ville et cohésion sociale : je note la montée en puissance du Centre Social et Culturel ; et le développement des actions du Conseil Citoyen, effectivement vous l'avez rappelé, il travaille vraiment beaucoup et très bien. C'est un exemple pour tous les quartiers de la ville et notamment pour son travail sur la propreté du quartier ; et l'action DEMOS également est poursuivie cette année, une nouvelle génération d'enfants va se lancer dans l'orchestre classique et va jouer dans les plus grandes salles de France.

En matière de santé : Ioannis Vouldoukis en a déjà parlé mais le Conseil Local de la Santé Mentale va se développer nettement, il a maintenant des moyens humains supérieurs à ce qu'il avait auparavant, et nous développons des actions contre la pollution de l'air : les bio-stations dont a parlé Ioannis, la pose de capteurs dans le cadre du budget participatif mais ça c'est une très bonne initiative effectivement que nous soutenons, et je veux dire qu'on l'aurait fait même s'il n'avait pas été proposé, on l'aurait fait nous aussi parce que vraiment c'est indispensable et on va le faire ; et le Challenge numérique dont parlait François Goulette.

La prévention et la sécurité : le réseau de vidéoprotection va s'étendre encore plus avec 100 nouvelles caméras cette année, autour des écoles notamment, autour de toutes les écoles et les établissements scolaires, tous les établissements scolaires sont concernés y compris le lycée et les collèges ; le plan de mise en sécurité des écoles et des crèches notamment sera complété par un contrôle d'accès ; nous allons installer un poste de commandement communal à l'Hôtel de ville, un PC dans une salle de l'Hôtel de ville parce que ça, on ne l'avait pas jusqu'à présent et ça peut être utile notamment dans le cas des inondations comme on l'a connu en juin. Ça a manqué en juin. Cette fois-ci, au

prochain orage, nous aurons un PC, j'espère qu'il sera installé d'ici là, sur l'Hôtel de ville, donc on pourra prendre des décisions rapides et mobiliser les moyens beaucoup plus vite que ce que l'on a pu faire en juin dernier.

Bien sûr le dispositif « Voisins vigilants » fonctionne très bien et il sera maintenu. Et nous travaillons toujours sur la reconstruction du poste de Police Municipale qui sera réalisé l'an prochain.

Dans le domaine de la Smart City : nous poursuivrons la démarche pour rendre les services publics plus efficaces et plus accessibles par les habitants ; nous avons obtenu déjà des subventions de la Région et de la Métropole et nous espérons en obtenir d'autres pour des actions innovantes comme les bornes de recharge pour véhicules électriques dont j'ai parlé tout à l'heure ; sur le stationnement intelligent ; sur l'étude également sur les vélos électriques solaires, voyez, on va très loin ; un système QR de codes d'urgence dans les séjours de vacances ; et on va organiser, c'est nouveau, un mois Antony-tech en novembre prochain ; et enfin on va travailler également sur les mises en ligne de données publiques dans le cadre de l'Opendata.

Et enfin donc le budget participatif : les 12 projets prévus seront réalisés dans l'année 2019 ; le seul problème pourrait se poser pour Paul Bert puisqu'on doit rénover les toilettes avant de construire le préau, sinon on ne pourrait pas techniquement, pratiquement le faire, mais il sera en tout cas programmé même s'il n'est pas réalisé sur cette année. Il sera programmé et réalisé au début de l'année prochaine, je parle du préau.

Le budget participatif est reconduit avec une enveloppe accrue qui est portée de 400.000 à 500.000 € ; et bien sûr la Ville participera et ceci dès la semaine prochaine, le 19 février prochain, au Grand Débat National.

Enfin sur le plan de l'administration : nous avons adopté déjà l'an dernier une démarche sur la qualité de la vie au travail pour le personnel communal ; un plan de déplacement durable des agents municipaux sera mis au point ; et enfin on mettra au point aussi un projet d'administration sur l'ensemble des services municipaux.

Voilà mes chers collègues les orientations budgétaires que nous vous proposons pour 2019.

M. MEUNIER : Une première partie du débat d'orientations budgétaires dans laquelle vous nous expliquez comment vous gérez bien la ville et ce, en dépit des fortes contraintes budgétaires qui pèsent sur celle-ci. Certes les contraintes budgétaires et financières qui pèsent sur les collectivités locales sont fortes : baisse depuis des années de la dotation globale de fonctionnement aujourd'hui remplacée pour les villes de plus de 50.000 habitants par une limitation de leurs dépenses de fonctionnement, suppression des emplois aidés, contribution plus importante au fonds de solidarité de la Région Ile-de-France, incluant en recettes sur ce mode de calcul le montant reversé à la Métropole.

Mais ces contraintes ne sont que les conséquences des politiques menées depuis le quinquennat de Nicolas Sarkozy, consistant à faire peser toujours plus le déficit de l'Etat sur les collectivités locales faute de s'être aligné sur le sacro-saint dogme des 3 % de déficit imposé par l'Union Européenne et de vouloir à tout prix s'inscrire dans la mondialisation. Et ce n'est pas la suppression de la taxe d'habitation telle que mise en place par le Gouvernement qui va arranger les choses. A ce rythme-là, bientôt les finances des communes ne dépendront plus que du bon ou du mauvais vouloir de l'Etat, en l'occurrence le mauvais vouloir de l'Etat. Mais pour critiquer cet état de fait ; encore aurait-il fallu ne pas avoir signé avec l'Etat le contrat de confiance.

Quant à la non-augmentation des impôts, celle-ci n'est que factice puisque vous ne cessez année après année d'augmenter les tarifs municipaux qui ne constituent rien d'autre que des impôts déguisés.

Sur les orientations budgétaires proprement dites, sur la construction de la Place du Marché, au final c'est bien des immeubles qui seront réalisés en lieu et place du théâtre Firmin Gémier et de l'ancien syndicat d'initiative. Une opération qui ne consiste en rien d'autre qu'à densifier le centre-ville alors qu'il aurait été parfaitement possible d'y reconstruire le théâtre Firmin Gémier.

Sur la rénovation du quartier Jean Zay, alors que l'on manque toujours cruellement de logements étudiants en Ile-de-France à des prix abordables, je persiste à penser que l'on aurait très bien pu réhabiliter les bâtiments de la résidence universitaire d'Antony existants, reconstruire ceux démolis. Ce qui n'empêchait pas de réaliser quelques logements privés et des équipements publics.

Environnement et espaces verts : en la matière, d'importants efforts ont été faits par la Ville qu'il faut reconnaître. Vous nous annoncez dans ce domaine l'intention de la rénovation des aires de jeu dans les parcs municipaux, dans les cours d'écoles et les crèches. Il serait bien qu'Hauts-de-Bièvre Habitat en fasse de même sur son patrimoine.

Stationnement urbain et mobilité : vous vous étiez engagés à l'occasion des dernières élections municipales à ce que les tarifs du stationnement urbain n'augmentent pas. Force est de constater du contraire, vous les avez augmentés. Un article du Parisien s'en est d'ailleurs fait récemment l'écho. Ce sont les automobilistes qui sont pénalisés et voient leur pouvoir d'achat atteint.

Le soutien aux commerces de proximité et à l'artisanat local : il suffit de se promener en centre-ville le long de la RD 920 pour constater

que de nombreux commerces restent fermés faute d'avoir retrouvé un repreneur. Au-delà de l'instauration d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat, incluant pour la ville un droit de préemption sur les fonds de commerce, mais dont vous nous avez déjà annoncé qu'il ne serait utilisé qu'avec la plus grande parcimonie, que comptez-vous faire pour éviter que le commerce de proximité ne soit systématiquement remplacé par des agences immobilières et des opticiens ?

Sur la culture : sur ce sujet, je persiste là aussi à penser qu'il aurait été bien plus opportun de reconstruire le théâtre Firmin Gémier sur son emplacement d'origine, Place du Marché. Cela aurait permis de créer une véritable synergie culturelle avec le cinéma le Sélect et de ne pas densifier le centre-ville, ce qui n'empêchait pas de faire de la Place du Marché une place conviviale.

En matière de logement : vous annoncez l'achèvement d'un certain nombre de programmes de construction de logements sociaux par Hauts-de-Bièvre Habitat sur la ville, mais pas de lancement de nouveaux programmes alors que de nombreux demandeurs de logements sociaux antoniens sont toujours en attente de l'attribution d'un logement. Mais vous vous gardez bien de rappeler la démolition des 66 logements de la tour du 6 rue Scherrer alors que vous vous étiez engagé, M. le Maire, à la réhabiliter. 66 logements dont il a fallu reloger les locataires et qui sont autant de logements qui ne seront pas attribués à des demandeurs de logements sociaux ; une opération qui s'inscrit dans la même veine que celle de la démolition des deux tiers des logements de la Cité Jardin de la Cité de la Butte Rouge à Châtenay-Malabry. Hauts-de-Bièvre Habitat apparaît bien plus occupé à démolir des logements qu'à en construire de nouveaux et à entretenir son patrimoine.

Sur le budget participatif et le grand débat : la reconduction du

budget participatif en 2019, on ne peut que s'en féliciter après le succès qu'a connu sa première édition.

Le grand débat national : vous annoncez la tenue d'un débat local. Je me demande ce que ce sujet vient faire dans les orientations budgétaires. Un grand débat national qui s'apparente plus aujourd'hui à une opération de communication géante du Président de la République et du Gouvernement à quelques mois des élections européennes. Comme s'il fallait débattre pendant des mois pour connaître les attentes des français alors qu'il est déjà acté qu'un certain nombre de ces attentes ne seront pas satisfaites, à l'exemple du rétablissement de l'ISF. Plus que de débattre, l'essentiel ce seront les réponses qui seront apportées aux demandes déjà formulées par les français et les gilets jaunes. Merci.

M. le Maire : Je tiens à rectifier une erreur énoncée : il n'y a que 4 % de locaux commerciaux libres aujourd'hui à Antony. 4 % c'est 3 fois moins que la moyenne nationale. Il y a 4 % et encore, ils se concentrent sur Pajeaud et sur la rue de l'Eglise. Et sur le centre-ville, il n'y a pratiquement pas de locaux commerciaux libres. Quand il y en a un qui se libère, il est pris très vite, je viens d'apprendre que le seul qui était libre actuellement sur la rue Mounié a trouvé preneur. Donc il n'y en a pas. Il n'y a pas de locaux libres durablement sur le centre-ville. Par contre il y en a effectivement 4 % sur l'ensemble de la ville ; nous sommes en train actuellement de travailler sur la rénovation du centre commercial Pajeaud et là aussi bientôt, il n'y aura plus beaucoup de locaux libres à Pajeaud. C'est une erreur. Il ne faut pas faire croire aux Antoniens, d'ailleurs ils le savent : lorsqu'ils fréquentent les commerces, ils voient bien qu'ils ne sont pas vides. Antony n'est pas une ville sinistrée. Sinon je n'ai pas grand-chose à dire sur votre exposé.

M. RUFAT : On est arrivé au débat d'orientations budgétaires, c'est

un exercice imposé par la loi sur lequel on intervient chaque année, probablement le dernier DOB réel parce que le prochain sera déjà dans une phase pré-électorale, ce sera plus une tribune qu'un débat, donc on va essayer de jouer ce rôle de débat.

Alors je vais reprendre les chiffres qui ont été présentés en commission, qui portaient sur les cinq dernières années, mais on peut revenir sur les dix dernières années comme vous l'avez fait et donc sur la hausse des impôts que vous avez faite à ce moment-là, mais on va peut-être s'arrêter simplement sur les cinq dernières années : les dotations ensemble baissent, vous l'avez compris, 4,7 M€ depuis 2014, et cette baisse est liée à la dotation globale de fonctionnement, la DGF, qui baisse depuis des années à un rythme constant plus ou moins rapide selon les quinquennats. Il faut rappeler -et je pense qu'une partie de nos concitoyens le savent mais c'est bien de le rappeler à chaque fois- que la dotation globale de fonctionnement n'est pas un cadeau. Ce n'est pas un cadeau accordé par l'Etat, c'est la compensation des missions qu'il nous a transférées. Et cette dotation ne devrait pas varier tant que ces missions ne sont pas reprises. Donc cette baisse, ce désengagement de l'Etat est un scandale, qui se répète, qui a été mis en œuvre par de nombreux gouvernements et qui est une sorte de variable d'ajustement qui est apportée par l'Etat, qui est d'autant plus pernicieuse, pas simplement parce que lui ne suit pas les mêmes règles que celles qu'il nous impose, mais parce que la commune n'a pas le droit de proposer un budget en déficit. Et donc c'est doublement pénalisant pour notre commune et on appelle tantôt « ponction » tantôt « érosion » dans votre rapport mais cette situation-là pénalise réellement les finances de la ville.

Cette perte de près de 4,7 M€, elle doit être compensée. Alors vous avez deux grandes sources pour compenser cette perte de recettes.

Vous avez d'une part les contribuables et d'autre part les usagers, puisque vous aimez différencier ces deux parties. Concernant les contribuables, sur la même période, depuis 2014, l'augmentation est de 2,2 M€, les diapos ont été projetées il y a dix jours en commission, et encore, cette hausse est minorée cette année puisqu'il y a un retard de traitement des mutations par l'Etat dont les journaux se sont fait l'écho, donc c'est probablement davantage, c'est probablement 2,5 M€ qui ont augmenté en termes d'impôts directs. Les raisons sont nombreuses : hausse des valeurs locatives, nouveaux logements qui augmentent l'assise, mais on arrive à ce taux de 2,5 M€ sur ces cinq ans ; et la deuxième source ce sont les recettes supplémentaires des services, et donc ce sont les usagers qui contribuent à ce moment-là à accroître nos recettes. Les produits sur cette période gagnent 2,2 M€, et donc les taxes plus les produits compensent à peu près la baisse des dotations.

Alors si les services augmentent, il y a, vous l'avez dit, quelques nouvelles ouvertures, la fosse de plongée notamment, qui y contribuent, mais il y a également une fréquentation plus importante des activités périscolaires et un élément qu'on a du mal à obtenir de vos services, c'est la valeur moyenne qui est payée et qui traduit le niveau de vie de plus en plus élevé des Antoniens ; et donc la valeur unitaire qui est payée est plus élevée, et donc ce n'est pas une hausse de tarif mais une hausse du pouvoir d'achat des familles de sorte que contribuables et usagers, les uns étant parfois les mêmes que les autres, permettent de compenser la perte qui est liée à la DGF et donc de maintenir, comme vous l'avez expliqué, notre capacité d'autofinancement.

Depuis juin dernier, depuis presque un an nous sommes soumis à un contrat de limitation de nos dépenses de fonctionnement. Vous l'avez cité, vous avez parlé de l'effet de l'inflation, et pour contenir

l'augmentation de nos dépenses de fonctionnement, vous avez mis en place, c'est dit dans le rapport, ça a été évoqué, une politique de rigueur, une politique de gestion active des dépenses pour éviter les hausses trop élevées. Il y a quelques exemples qui ont été donnés : le contrat de la restauration scolaire, qui a été une source de gains, la perte des contrats aidés, qu'on le veuille ou non, aussi l'augmentation des vacances de postes qui a été soulignée, qui sont aussi des éléments de baisse de charges, également la baisse des heures supplémentaires qui est volontaire, la reprise en régie du stationnement dont on ne peut que se féliciter. On s'était déjà félicités de la reprise en régie du stationnement qui est aussi une source de recettes quand bien même ce soit sur le dos des automobilistes, toutes ces mesures, comme les taux d'intérêt qui ont baissé, qui nous avantagent sont là pour contenir l'augmentation de nos charges et donc supporter la hausse de l'inflation.

Vous dégagez même, vous l'avez montré là dans votre diapo numéro 7, on dégage même une avance de 1 M€, une avance qui sera fort utile dites-vous dans le rapport pour la suite. Je pense que vous pouvez dire au préfet que vous avez rencontré souvent et avec lequel on a quelques désaccords on peut le dire : « même pas mal » ! Même pas mal, je signe le contrat et j'ai réussi.

M. le Maire, vous faites une démonstration que l'Etat a raison. Vous faites une démonstration que le contingentement imposé par contrat dans les grandes villes de 50.000 habitants est possible, et donc que l'Etat a raison de l'imposer contrairement aux critiques qu'on a pu avoir.

Ceci dit, la rigueur a des répercussions, elle a des répercussions sur la qualité du service. Je suis en désaccord sur votre présentation dithyrambique : tout ne va pas bien sur Antony, vous l'avez dit un peu

lors du débat sur l'inégalité Hommes/Femmes. Vous avez reçu récemment des parents d'élèves qui étaient mécontents de la qualité de l'encadrement des activités périscolaires. Il y a peut-être des comportements individuels déviants, mais le sentiment se généralise que la disponibilité du personnel diminue. La récente mésaventure d'un de nos collègues sur la Coulée verte qui a trouvé porte close à la police municipale en pleine journée est une autre illustration de ce phénomène. C'est vrai pour la Ville, et comme vous avez parlé du théâtre, etc., je me permets de me faire aussi le pendant, c'est vrai aussi pour le Territoire, et nos citoyens pâtissent aujourd'hui des dysfonctionnements de la piscine, notamment de la piscine Pajeaud qui n'est pas ouverte tous les jours parce qu'il manque des maîtres-nageurs-sauveteurs pour reprendre la terminologie exacte qui nous a été présentée ; et le directeur des piscines qui nous a loué ses services mardi dernier était dans un excès d'optimisme quand il l'a fait, les remarques que je reçois et dont je ne reçois qu'une partie sur cette piscine sont quand même assez nombreuses.

Souhaitons, M. le Maire, que la réorganisation des services municipaux que vous avez évoquée, avec l'affirmation qui est dans le rapport des valeurs du service public, porte ses fruits pour l'avenir.

Si vous parvenez à respecter les engagements financiers, il n'y a pas non plus de martingale. La Ville a bénéficié des largesses de l'Etat avec l'acquisition à prix bradé de Pajeaud qui a permis quand même de gagner 15 M€ lors de cette opération ; et puis on apprend que bientôt il y aura 38 M€ qui vont arriver sur Antonypole.

M. le Maire : Ce n'est pas un cadeau.

M. RUFAT : Non, c'est des réserves foncières qui ont été faites … Enfin Pajeaud, c'est un cadeau. Si, parce que vous avez fait une culbute,

une culbute, une culbute de terrains. Acheter 7 millions et avoir revendu 22, ou 24 …

M. le Maire : C'est l'évaluation qui a été faite par les services fiscaux !

M. RUFAT : Je n'ai pas dit que ce n'était pas une évaluation ! On pourra parler de l'évaluation qui est faite à Antonypole avec des calculs assez bizarroïdes, on pourra revenir là-dessus, en se trompant d'affectation de zone UI de l'espace, c'est assez hallucinant ce qui est présenté … elles vous satisfont j'entends bien…

M. le Maire : Pas toujours, une fois sur deux ils se trompent dans le mauvais sens, une fois sur deux dans le bon sens.

M. RUFAT : Elles bénéficient à la Ville.

M. le Maire : Pas toujours, une fois sur deux elles se trompent, parfois c'est bien.

M. le Maire : Pas toujours dans le mauvais sens, sur Pajeaud, les 15 M€, c'était une plus-value, un bénéfice …

M. le Maire : Une divine surprise.

M. RUFAT : Voilà, une divine surprise, et cette divine surprise est une vérité qui facilite la vie budgétaire de notre commune !

Vous avez cette avance de 1M€ dont j'ai parlé tout à l'heure qui vous permet de satisfaire largement les autres choses, et je constate que vous avez décidé de restituer, au moins partiellement, cet argent aux Antoniens, c'est mon interprétation, et c'est normal. Vous avez décidé d'augmenter de 25 %, je suis d'accord avec Jean-Pierre Limborg sur le calcul, 25 % le budget participatif. C'est une bonne décision. Au départ 400.000, passer à 500.000, c'est une bonne décision. Alors si vous y collez des projets de la ville c'est moins bien, mais si vous respectez la volonté des citoyens pour faire des choses innovantes, ce sera parfait.

Vous avez évoqué et vous l'avez projeté, M. le Maire, l'introduction du taux d'effort pour le Club Scientifique. Alors c'est une demande que nous formulions régulièrement, c'était l'un des rares tarifs pour lequel nous nous opposions systématiquement lorsqu'il était proposé à ce conseil. C'est une très bonne décision parce que maintenir le tarif unique tel que c'était avant était une injustice qui pénalisait la mixité sociale dans une activité d'éveil scientifique fondamentale pour nos enfants. Bravo !

Alors ce serait bien de poursuivre sur la grille tarifaire. Oui, puisqu'on est dans le débat d'orientations budgétaires, c'est le moment d'en parler. Vous avez décidé de garder le tarif minimum, le seuil initial. Ce tarif plancher n'est pas acceptable parce qu'il pénalise uniquement les familles les plus démunies. Si on calculait, M. le Maire, le taux d'effort effectif, il serait bien plus élevé pour les familles démunies que pour les familles les plus nanties. Cette injustice pourrait très simplement être réduite en supprimant le tarif minimum. C'est pour nos familles une idée de logique et de traitement équitable pour tous dans le débat d'orientations budgétaires. Alors nous ne désespérons pas que vous fassiez cette démarche, vous avez introduit le taux d'effort sur le Club Scientifique, donc pourquoi pas celle-là comme d'autres mesures que vous avez citées et que nous avons reprises dans notre programme : la réduction de la fracture numérique, très bonne mesure, avec l'appui du bénévolat et du service civique en l'occurrence autour du CCAS, renforcer le suivi de la qualité de l'air, M. Vouldoukis en a parlé et ça a été repris dans le budget, c'est une excellente mesure, et c'est un débat que l'on a eu souvent. Il nous reste quelques idées à examiner pour la suite.

On a parlé des logements sociaux, alors c'est vrai qu'on est à 22,72 %, il en reste quand même 600 qui manquent. Et si on faisait un

calcul financier des 600 logements qui manquent chaque année, ça fait beaucoup de logements en fin de compte qui font défaut parce que le temps d'arriver jusqu'au bout, ça va augmenter alors que le nombre de demandeurs, lui, augmente.

M. le Maire : Non, il est stable

M. RUFAT : Il augmente. Les chiffres qui ont été donnés sont largement au-dessus de 2.000.

M. le Maire : Mais ça ne veut rien dire !

M. RUFAT : Ah oui, ça ne veut rien dire ! Quand les chiffres vous déplaisent, c'est comme les estimations des Domaines, elles vous déplaisent, elles n'ont pas de valeur.

M. LEGRAND : Il y a déjà 100 personnes qui sont déjà logées.

M. RUFAT : Oui mais avant, elles existaient aussi celles-là.

Les chiffres augmentent …

M. LEGRAND : Depuis 4/5 ans, ils sont stables.

M. RUFAT : Non, ils sont passés aux alentours de 3.000.

M. le Maire : Non. Où voulez-vous qu'ils soient les 3.000 ?

M. RUFAT : Dans vos fichiers.

M. le Maire : Non !

M. RUFAT : Sur les logements sociaux, lorsque les rénovations sont menées, il faut privilégier les aménagements qui sont pourvoyeurs d'économies d'énergie et faire en sorte que les locataires y voient une traduction dans leurs charges, qu'enfin elles puissent baisser. Ce n'est pas le cas actuellement. Alors je me pose la question : à quoi bon soustraire notre parc social des griffes du Territoire qui nous a vanté qu'il allait reprendre le parc social des villes, à quoi bon le lui soustraire si ce n'est pas pour apporter des bénéfices concrets à nos résidants ? Et puis,

ça peut être la partie d'humour : si vous n'avez pas des idées pour le faire, lancez un challenge numérique !

Vous démarrez, ça a été montré, vous démarrez le jalonnement dynamique de la circulation pour fluidifier le stationnement des véhicules. J'en ai déjà parlé à Mme Précetti : il serait bienvenu de doter les agents de la voirie d'une liste des véhicules autorisés à stationner pour éviter d'émettre des forfaits post-stationnement, je pense que vous allez faire ça, c'est une mesure qui a été adoptée dans d'autres villes du Territoire et qui éviterait un surcroît de travail inutile, et donc ce serait une bonne idée.

De même vous proposez d'expérimenter le vélo électrique solaire. J'espère qu'on ne parle pas du vélo électrique solaire qu'on nous a présenté mardi soir au Territoire : le prototype à 8.000 € ! Parce que si c'est cela votre projet … Les vélos électriques solaires existent depuis des années, vous pouvez voir sur internet, il y a même des explications pour le construire soi-même, donc on peut soi-même faire l'expérimentation, en tout cas payer 8.000 € le prototype, ça me paraît cher payé !

Le rapport indique M. le Maire que l'endettement communal est engagé vers une réduction régulière, on a bien vu et ça va continuer, et il précise « grâce à l'achèvement du programme des grands équipements ». Je m'étonne. On n'a plus de grands équipements prévus dans cette ville ? Payés par la Ville j'entends, parce que si c'est le théâtre, le gymnase… Vous dites dans votre rapport « l'achèvement du programme des grands équipements », je voudrais comprendre ce que ça veut dire ? Est-ce qu'on va s'arrêter de rénover Saint-Saturnin et on oublie Anatole France ? Vous allez répondre, mais ce n'est pas l'orientation que nous préconisons.

Au sujet de la démocratie citoyenne, au-delà du budget participatif qui a été un succès et qui devrait se poursuivre, nous pensons qu'il faut instituer des conseils de quartier. La concertation locale ne peut pas se réduire aux simples réunions de voirie lorsque la rue doit être refaite, vous l'avez souligné M. le Maire tout à l'heure, le Conseil Citoyen est un organe qui fonctionne bien, essayez de l'étendre sur d'autres quartiers.

Enfin, question précise sur les élections européennes, parce que ça arrive dans le débat, ça va coûter un peu plus cette année : j'aimerais savoir si nos machines à voter pourront supporter la simultanéité des scrutins qui sont annoncés et est-ce qu'on pourra à la fois faire des élections européennes et le référendum multifonctions qui nous est annoncé ?

C'étaient les points que je voulais aborder sur ce débat M. le Maire.

M. le Maire : Très bien. Alors d'abord j'observe, M. Rufat, qu'en cherchant laborieusement ce qui ne va pas à Antony, vous trouvez essentiellement comme dysfonctionnement un dysfonctionnement territorial sur la piscine Pajeaud. On n'est pas malheureusement responsables de ce qui se passe à la piscine Pajeaud, je pense que si on la faisait marcher nous-mêmes, on réussirait à la faire fonctionner de bonne façon ; comme j'observe que la fosse de plongée, elle, n'a pas de problème. Elle fonctionne bien. Donc vous choisissez, parce que vous ne trouvez pas autre chose, un dysfonctionnement territorial et vous nous l'imputez !

Non mais vous avez raison de trouver ça, mais ce n'est pas un dysfonctionnement de la ville. C'est un dysfonctionnement du Territoire. J'aime beaucoup le Territoire comme vous le savez mais je ne veux pas récupérer la responsabilité des dysfonctionnements du Territoire.

Ensuite, j'ignorais que le périscolaire fonctionnait mal. Mme Fauret c'est vrai ça que le périscolaire fonctionne mal ? C'est un point faible de la Ville ? Dites-moi, qu'est-ce que vous en pensez ?

Mme FAURET : Nous avons reçu quelques parents, c'est vrai, il y a eu des points mais on reçoit chaque fois les parents pour en parler avec eux.

M. le Maire : C'est vraiment un point faible, le périscolaire ?

Mme FAURET : C'est le point de vue de certains parents, sur une école en particulier.

M. le Maire : Voilà. Donc c'est un épiphénomène, le périscolaire antonien fonctionne remarquablement, et même si de temps en temps il y a un problème ponctuel, ce n'est pas flagrant ! Moi je ne reçois jamais de lettres de gens qui se plaignent à longueur d'année du mauvais fonctionnement du périscolaire : le centre de loisirs, les garderies, ça fonctionne bien.

Ensuite vous dites : l'Etat a eu raison de nous imposer un plafonnement à 1 %, la preuve c'est que vous faites 0. Oui, l'Etat a eu raison effectivement de nous l'imposer, mais il aurait eu encore plus raison de se l'imposer à lui-même ; et donc le problème ce n'est pas les communes, ce ne sont pas les Territoires, qui sont bien gérés, parce que l'on n'est pas les seuls, je pense que la plupart des villes concernées par le contrat tiendront leurs engagements. Le problème c'est que l'Etat, lui, ne s'impose pas de plafonnement et il lâche 11 milliards d'un coup pour calmer les gilets jaunes ! … Enfin bon, c'est n'importe quoi ! Il va gagner peut-être 1 milliard d'euros grâce aux économies que feront toutes les communes, mais il lâche 11 milliards ensuite sans raison ! Ça, c'est un problème mais en tout cas, en ce qui nous concerne, je dis bien en ce qui nous concerne, je pense que nous avons raison de ne pas demander aux

Antoniens plus d'impôts. Le problème, c'est que bientôt les Antoniens ne paieront plus d'impôts, que nous serons alimentés par des impôts d'Etat et que par conséquent effectivement il n'y aura plus de lien entre nos services publics et les ressources pour financer les services publics. J'espère que là le Gouvernement reviendra à la raison et trouvera de nouveau pour les communes, pour les départements et pour les régions aussi des ressources qui seront fonction des services rendus. Nous sommes d'accord là-dessus, sur ce point-là, nous sommes d'accord.

Vous avez commis une erreur, mais ce n'est pas grave : la perte des contrats aidés n'a pas joué en faveur de nos charges. Elle a augmenté nos charges. Nous avons payé 500.000 € de plus de charges de salaires à cause des contrats aidés que nous avons dû remplacer par des contrats normaux et que c'était beaucoup plus cher. Nous avons donc perdu beaucoup et ça a joué très négativement sur notre autofinancement. Sans la perte des contrats aidés, au lieu de 15 M€ d'autofinancement, on aurait 15,5. Voilà ce que je voulais dire.

En plus, si nous avons bien résisté à la baisse des dotations, ce n'est pas grâce aux recettes, c'est plutôt grâce aux dépenses. Nous avons réussi pendant quatre ans à maintenir, comme je l'ai dit, le rythme de nos dépenses à 0,1 % par an. C'est grâce à cela qu'on a pu résister à la baisse des dotations parce que nos recettes, pendant cette période n'ont pas augmenté, ou ont augmenté de très peu. Parce que la baisse des dotations, quand elle était de 2 milliards par an, c'était pratiquement impossible de trouver des ressources, et là aussi je tiens à bien préciser qu'on n'a pas augmenté les taux des impôts, ce sont les bases qui ont augmenté. C'est parce qu'il y avait de nouveaux logements qui ont payé des impôts, mais individuellement chaque logement n'a pas payé plus qu'avant, à l'inflation près, l'inflation étant mesurée par la Loi de

Finances. Mais à l'inflation près, les logements n'ont pas payé plus d'impôts qu'auparavant, sauf bien sûr si ces logements ont été améliorés et donc le fisc en tire les conséquences en augmentant éventuellement la base imposable. Mais ça, ce n'est pas la Ville. La Ville, elle, n'a décidé aucune hausse d'impôts, depuis vingt ans d'ailleurs, depuis vingt et un ans, on n'a décidé qu'une seule fois d'augmenter les impôts de 3 %, une seule fois il y a dix ans. Une seule fois en vingt et un ans ; je pense que peu de villes peuvent avoir un bilan comme celui-là en matière de hausse d'impôts.

Quant aux hausses de tarif dont vous parlez aussi, il y a eu une hausse qui a été une vraie hausse, qui a été une remise à niveau des tarifs du périscolaire il y a quelques années, mais en dehors de cette remise à niveau du tarif du périscolaire, les autres hausses ne sont pas des hausses, c'est simplement l'application du taux d'effort ; et appliqué à des familles qui sont un peu plus riches chaque année, mais un peu seulement, c'est autour de 2 %, là aussi ce n'est pas beaucoup, ce n'est pas supérieur à l'inflation, les familles antoniennes ne s'enrichissent pas massivement, la progression est lente et surtout, si les recettes ont augmenté, c'est parce que le nombre d'enfants a augmenté dans le périscolaire et dans les centres de loisirs ; on était de 800 enfants à 1 200 aujourd'hui dans les centres de loisirs, c'est ça qui fait augmenter les recettes, ce n'est pas l'enrichissement des parents, il ne faut pas le croire.

Je tiens à rassurer : les tarifs n'augmentent pas, sauf exception pour effectivement le périscolaire il y a quelques années, mais pour le reste, malheureusement les familles antoniennes ne s'enrichissent pas non plus très rapidement, cela se fait progressivement et les hausses de

recettes sont liées essentiellement à l'augmentation en volume du nombre d'enfants.

Voilà ce que je voulais vous répondre. Si nous avons réussi à tenir bon face à cette baisse des dotations, c'est parce qu'on a réussi à renégocier les grands contrats, pas seulement le périscolaire mais il y a quelques années on était sur des travaux de maintenance de l'éclairage public par exemple où on a réussi à économiser des sommes considérables également ; et ceci vaut également pour des raisons de concurrence, on a aussi mieux travaillé sur la concurrence, on a mieux fait jouer la concurrence ; et c'est aussi sur la technique. La technique de l'éclairage public a beaucoup évolué et a permis de faire de grosses économies en consommation de courant et en maintenance. Voilà ce que je voulais vous dire pour que nos auditeurs comprennent bien les choses.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur le DOB ? Il est bientôt 23h, on va pouvoir passer à la suite de l'ordre du jour

Le débat a eu lieu, je propose d'en prendre acte.

5 - <u>FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT RELATIVES AUX TRAVAUX DE VOIRIE POUR COMPTE DE TIERS</u>

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : Les travaux de voirie pour compte de tiers sont désormais des travaux d'investissement, donc il faut les amortir, ce qui ne signifie pas grand-chose en comptabilité publique. On propose un amortissement de dix ans pour les dépenses d'investissements supérieures à 1 524 €. C'est sans aucune conséquence budgétaire. On en parlera mais franchement, ça n'a aucune conséquence réelle sur le budget de la Ville.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 43 voix Pour et 6 Abstentions).

II - URBANISME - AFFAIRES FONCIERES

6 - ANTONYPOLE : CESSION AU GROUPEMENT LINKCITY ILE DE FRANCE, MANDATAIRE / EMERIGE RESIDENTIEL DE PARCELLES SISES AVENUES LEON HARMEL ET FRANCOIS ARAGO CADASTREES CM 208, CO 215 ET CO 242

(Rapporteur : M. Philippe MARTIN)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RUFAT : M. le Maire, voici une estimation de France Domaine qui est « cocasse » pour rester poli avec les services de l'Etat. Elle estime que cet espace est situé dans la parcelle UI de notre PLU ? Ce n'est certainement pas la zone UI ! La zone UI, c'est une petite zone …

M. MARTIN : Elle n'existe plus.

M. RUFAT : Oui, elle n'existe plus !

M. MARTIN : Peut-être que l'Etat a quelque retard sur les mises à jour.

M. RUFAT : Ou vous lui avez donné un vieux PLU ?

M. MARTIN : Non !

M. RUFAT : Oui mais c'est quand même grossier ! Ensuite, la surface de plancher pour l'hôtel est estimée à 10 € le mètre carré ! Bon ! 10 € le m2 Monsieur le Maire ! C'est écrit là-dessus. « Hôtel 6.500 m2 SDP (cela veut dire « surface de plancher ») à 10 € le m2, soit un total de 65.000 € ». Alors je ne sais pas si …. Eh oui, M. le Maire !

M. le Maire : M. Rufat, le prix est le résultat d'un concours, d'un concours organisé par la Métropole et pas de l'évaluation du Domaine. Le Domaine a fait ce qu'il a voulu après coup, un an ou deux après l'opération, mais le résultat, les 37 millions, c'est le résultat d'un concours

et le Domaine n'y est pour rien.

M. RUFAT : Sauf que vous vous targuez de l'estimation des Domaines pour dire que…

M. le Maire : Non pas du tout, le Domaine a essayé d'expliquer ce qu'il comprenait…

M. RUFAT : Oui j'ai bien compris la logique mais c'est le monde à l'envers !

M. le Maire : Oui, c'est le monde à l'envers, on n'a pas fixé notre prix par rapport au Domaine, c'est le Domaine qui a essayé de s'adapter au prix. Et le prix, c'est le résultat d'un concours qui a été gagné par Linkcity devant d'autres concurrents qui d'ailleurs étaient moins généreux que Linkcity dans le prix, qui ont proposé des prix nettement inférieurs.

M. RUFAT : Mais ce document signé des services de l'Etat et donc du préfet dont on a parlé tout à l'heure est au moins cocasse, on a déjà évoqué cela plusieurs fois.

M. le Maire : Oui, je suis d'accord avec vous.

M. RUFAT : Nous sommes d'accord. Il y avait aussi une estimation qui était elle aussi ridicule certainement sur les logements, puisqu'ils sont terrains à bâtir, à 950 € le m2 sur cet espace là-bas, et donc c'est la plus grosse somme : ça fait 29 Millions au total selon eux. Je pose la question : quels sont les logements qui sont prévus ? Parce qu'ils nous donnent le détail T2, T3, T4, T5, on a la totalité de la répartition des logements, 50 m2 les T2, etc., c'est extrêmement précis mais on ne sait pas très bien quelle va être la nature de ces 400 et quelques logements qui sont prévus dans cet espace ? Est-ce qu'il est prévu sur ces volumes-là d'avoir des logements sociaux ?

M. le Maire : Non.

M. MARTIN : Non.

M. RUFAT : Pas sur cet espace-là, sur les espaces périphériques.

M. le Maire : Ce n'était pas dans le concours.

M. RUFAT : Donc ces espaces-là seront des logements plutôt résidentiels à plusieurs milliers d'euros le m2 de vente, et qui vont faire venir des personnes assez aisées sur Antony et donc améliorer nos recettes avec le taux d'effort.

M. MARTIN : Oui, quand même rappelons bien que l'on est là sur une surface de 2,5 hectares sur 40 hectares je pense.

M. RUFAT : Sur tout Antonypole, oui.

M. MARTIN : Donc il y en a 38 à côté à aménager.

M. RUFAT : Ce n'est pas l'objet de la délibération.

M. le Maire : Non mais pour vous rassurer, nous avons une obligation de 25 % de logements sociaux en 2025 et nous nous en approchons puisqu'on était à 20 % encore il y a trois ans, on est maintenant à 22,7, on approche des 25 ; on tiendra les 25 et les logements sociaux on les fera ailleurs, et sur Antonypole il y en aura beaucoup.

M. RUFAT : Il y en aura sur Antonypole, oui, sinon, on ne fait pas beaucoup de mixité.

M. le Maire : Sinon, où voulez-vous qu'on les fasse sans ça ? Le quartier d'Antonypole sera un quartier mixte, bien sûr.

M. RUFAT : Le foncier est là.

M. le Maire : Eh bien oui !

M. RUFAT : Second sujet : le parking en VEFA. Ce parking, il faudra l'acheter, la Ville va l'acheter après ? C'est le même fonctionnement que la crèche à Pajeaud, donc vous avez une idée du montant que l'on va débourser pour l'achat ?

M. le Maire : Oui. 3 M€. Enfin environ. Je n'ai pas le chiffre précis.

M. RUFAT : Oui, entendu. C'est comme la crèche, cela dépend de ce que l'on décide, pour la crèche en fonction des aménagements, cela avait changé. D'accord. Donc ça va venir en moins sur ce point-là.

Ces estimations-là sont absurdes. Alors 38 M€ arriveront en 2024 ? Parce qu'on signe dans un an ? La promesse synallagmatique, on la fait dans deux ans ? C'est en 2021, oui c'est ça. Et donc l'argent viendra quand ?

M. le Maire : La vente finale se fera en 2024. Trois ans avant l'achèvement de la gare.

M. RUFAT : On n'aura pas les 38 M€ d'un coup, ce sera comme pour Pajeaud.

M. le Maire : Non.

M. RUFAT : On les aura d'un coup ?

M. le Maire : D'un coup.

M. RUFAT : On verra si d'ici là vous n'avez pas changé d'avis …

M. le Maire : C'est ce qui est prévu en tout cas.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le sujet ?

Mme DELPECH : Oui parce que moi, je trouve quand même ce projet inquiétant, ça commence mal pour un futur quartier que déjà 450 logements soient prévus et aucun logement social ! Alors ça c'est quand même un mauvais signe pour le reste !

M. le Maire : Mais pourquoi ? Attendez, on attendra les 25 % ! Pourquoi vous avez l'air soucieuse ! On y est obligés, on n'a pas le choix !

N'ayez pas peur, on aura les 25 % de la loi Gayssot !

M. MARTIN : M. le Maire s'il vous plaît, une remarque quand même pour peut-être enlever un point d'inquiétude : On continue à

travailler sur les 38 hectares qui sont autour de ce point-là. Donc rassurez-vous, ça va avancer en même temps, en parallèle.

Mme DELPECH : Oui, alors c'est peut-être pour faire écran à l'autoroute.

M. MARTIN : Non, pour créer des logements sociaux.

Mme DELPECH : Etaient aussi annoncés une résidence pour personnes âgées et un centre de santé. Vous l'aviez annoncé dans le bulletin Vivre à Antony, là, il n'en est plus question ?

M. le Maire : Si, il y aura aussi une résidence pour personnes âgées, oui bien sûr.

Mme DELPECH : Mais pas dans cet espace-là.

M. le Maire : Non, ailleurs, oui bien sûr. Il y a 38 hectares.

Mme DELPECH : Et d'autre part la crèche ne semble pas être municipale ? Parce que vous parlez du rachat du parking mais …

M. le Maire : On verra, je pense, oui. Je pense qu'elle sera municipale parce que je ne pense pas qu'il y ait un marché pour des crèches privées ; actuellement à Antony non plus qu'ailleurs, les crèches privées ont du mal à fonctionner et à se remplir, à mon avis elle sera municipale et si elle est municipale on va l'acheter, bien sûr.

Mme LE BRIS : Je trouve que cette délibération est un bon cas d'application de tout ce que l'on a pu dire sur la Smart City qui est chère à Jean-Pierre Limborg je sais, et du coup je trouve que ce projet que l'on nous présente là, c'est un peu le Grand Projet Urbain du futur pour Antony après le quartier Jean Zay qui est déjà bien avancé, dont les premiers immeubles sont déjà livrés ; et pourtant, ce projet ne paraît pas si innovant, ou alors il faudrait nous dire où ; on se fait un peu berner par la plaquette du promoteur, elle est belle, elle promet un dynamisme économique avec des estimations et on se demande un peu d'où ça sort,

les 1.000 emplois ! Mais pourtant aujourd'hui il existe un tas de nouveaux usages qui sont complètement absents … alors vous allez me dire qu'on n'en est encore qu'au début, regardez tous les projets lauréats des concours du type « Pour la Métropole réinventez Paris », 75 % des projets des lauréats comportent une dimension végétale ou d'agriculture urbaine. Donc qu'en est-il là, sur ce projet ? Qu'en est-il de tout ce qui est l'animation ? Que va-t-elle être dans le quartier ? Le côté culturel ? Alors là on nous dit que la culture sera portée par Colas dans l'Equipe, cela m'étonne, je ne savais pas que Colas faisait de la programmation culturelle !

Donc tout ce qui est aspect vie, animation, vie associative et le côté ouvert, intergénérationnel, tous ces nouveaux usages à partager qui émergent, ils sont vivants, il ne faut pas passer à côté ; donc moi ce que je propose, c'est que Jean-Pierre Limborg réunisse de nouveau son groupe de travail qui est un peu passé en sommeil, ou alors on n'a pas été au courant, parce que la Smart City de capteurs et de flux optimisés, ce n'est pas forcément la Smart City dans laquelle on a envie de vivre, il faut aussi plus penser à la ville en partage et vivante. C'est ce que je voulais dire.

M. le Maire : Tous les projets effectivement de « Inventons la Métropole » ont été astreints par la Métropole à avoir toutes les innovations actuellement envisageables. Donc nous aurons des innovations dans la vie urbaine ou culturelle ; on a entendu parler de la culture urbaine dans ce projet, oui. Tout ce qui est à la mode sera fait dans ce cadre-là, c'est prévu.

Mme LE BRIS : Mais ce n'est pas une question de mode !

Mme DELPECH : Et il y a aussi l'accessibilité.

M. le Maire : Toutes les innovations y seront, rassurez-vous !

M. MARTIN : Votre impatience, on la partage également, mais nous avons quelques années devant nous pour travailler sur le projet.

M. GOULETTE : Je voudrais dire un mot. Les propos de Camille Le Bris me font réagir parce qu'il y a eu un concours international ; le projet qui a été retenu est extraordinaire par rapport à tout ce qu'il propose en termes d'innovations. Je ne sais pas si vous avez lu les documents qui vous sont fournis. Quand vous voyez qu'il propose un campus innovation catalyseur économique, là je l'ai sous les yeux, 30 start-up, 15 jeunes entreprises innovantes, 5 PME grands comptes, 15 projets de start-up nouvelles par an, 10 start-up internationales accélérées chaque année, 1.000 emplois attendus, on retrouve Systématic et il se trouve qu'on a un partenariat avec eux mais ce n'est pas parce qu'on a déjà un partenariat qu'ils se retrouvent là, il y a aussi une société dans le domaine de la super sécurité, qui est très réputée, c'est un projet extrêmement ambitieux, avec tous les nouveaux concepts pour mettre les entrepreneurs à proximité de leur lieu de logement, tout ce qui se fait de plus avancé en la matière, on le trouve là, c'est un premier exemple.

Vous trouvez un autre exemple : concept hôtelier spécifique pour Antonypole… et comme vous serez sensibles je pense aux questions liées à l'environnement et à l'énergie : Innovation concept de la société à 2.000 Watts : « La société à 2.000 Watts répond au challenge innovation du Grand Paris en anticipant les évolutions à venir sur la réduction de la consommation énergétique, et la réduction de la production de gaz à effet de serre ». Dans les documents qui vous sont fournis il y a plein de choses. Je suis très surpris par vos propos critiques alors que ce projet est extrêmement ambitieux et je pense qu'on peut vraiment en être fiers et être très heureux qu'il se mette sur les rails.

M. le Maire : Et je précise que le parking sera géré en mutualisation avec tous les parkings privés de l'ensemble de façon à économiser le nombre de places parce que dans ce parking, on pourra peut-être y caser, non pas 200 voitures mais beaucoup plus parce qu'il y aura mutualisation avec les parkings privés, avec tous les moyens modernes d'anticipation du nombre de places.

M. RUFAT : C'est pour ça que vous n'avez prévu qu'un seul parking par logement au lieu de deux comme dans le reste de la ville ?

M. le Maire : Oui. On va mieux gérer les places désormais grâce aux outils numériques. Vous êtes donc tous convaincus, mes chers collègues ?

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour et 8 Abstentions.)

M. le Maire : La parole est à Philippe Serin pour une série de rapports.

III - PERSONNEL

7 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

(Rapporteur : M. Philippe SERIN)

M. SERIN : Je vais essayer d'être rapide pour rattraper mes collègues, comme d'habitude.

Le premier dossier est la modification du tableau des effectifs, c'est la même chose, il revient à chaque séance.

On peut passer aux voix, M. le Maire ?

M. le Maire : Y a-t-il une question ? Pas de question, on passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

8 - <u>CREATION DES EMPLOIS NECESSAIRES POUR ASSURER LES BESOINS LIES A L'ACCROISSEMENT D'ACTIVITE TEMPORAIRE OU SAISONNIER</u>

(Rapporteur : M. Philippe SERIN)

M. SERIN : La deuxième délibération, c'est l'accroissement de l'activité temporaire, vous votez depuis 84 à chaque fois, une fois par an.

M. le Maire : Cela crée des emplois.

M. SERIN : Il n'y a pas de modification.

M. RUFAT : Non, il n'y a pas de modification et on vote à chaque fois, mais j'ai deux questions là-dessus : c'est quelque chose qui permet une souplesse de gestion si j'ai bien compris, je voudrais savoir quelle est la consommation ?

M. SERIN : Je ne peux pas vous répondre, je vous répondrai très rapidement. Deuxième question ?

M. RUFAT : On voit de très gros volumes : 1.000 jours, 1.500 jours pour certains, pour certains postes, pas pour tous, est-ce que c'est une façon de gérer la précarisation des postes ? Est-ce qu'il y a des projets de dé-précarisation des postes ? Vous pouvez nous dire ? Parce que 1.500 ça fait beaucoup !

M. SERIN : C'est les absences. Ce sont les remplacements des absences.

M. RUFAT : 1.500 !

M. SERIN : Non mais attendez ! Vous savez quel est le taux d'absentéisme dans la fonction publique, Monsieur ? 10 % !

M. RUFAT : Il n'y a pas de commission qui débatte de ce genre de choses.

M. SERIN : Non mais il y a des syndicats pour ça.

M. RUFAT : Oui mais on a le droit de poser la question !

M. le Maire : Messieurs, je vous propose qu'on en parle en commission des Finances puisqu'il n'y a pas de commission spécifique

M. RUFAT : Je voudrais savoir déjà la consommation…

M. SERIN : Je vous donnerai les détails si vous voulez.

M. le Maire : Non mais posez la question, on vous répondra en commission des Finances, et d'ailleurs nous-mêmes, ça nous permettra de bien comprendre ces problèmes que je ne suis pas de près.

M. SERIN : Non mais je vous le donnerai rapidement.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

9 - <u>ADOPTION D'UNE CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE DE PRÉVENTION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE HAUTE-SAVOIE (CDG74) POUR LA SURVEILLANCE MÉDICALE DES AGENTS DU CENTRE DE VACANCES PERMANENT DE LA VILLE D'ANTONY À SAMOËNS – RENOUVELLEMENT</u>

(Rapporteur : M. Philippe SERIN)

M. SERIN : Là aussi c'est un renouvellement de convention d'adhésion au service de médecine pour Samoëns en Haute-Savoie.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

10 - <u>ADOPTION D'UNE CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE DE PRÉVENTION DU CENTRE DE GESTION DU MORBIHAN (CDG56) POUR LA SURVEILLANCE MÉDICALE DES</u>

AGENTS DU CENTRE DE VACANCES PERMANENT DE LA VILLE D'ANTONY À KERJOUANNO

(Rapporteur : M. Philippe SERIN)

M. SERIN : Après c'est Kerjouanno dans le Morbihan. Même chose.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

11 - ADOPTION D'UNE CONVENTION D'ADHESION AU SECRETARIAT MEDICAL DU CENTRE DE GESTION DU MORBIHAN (CDG 56) POUR LES AGENTS DU CENTRE DE VACANCES PERMANENT DE LA VILLE A KERJOUANNO - RENOUVELLEMENT

(Rapporteur : M. Philippe SERIN)

M. SERIN : C'est la même chose.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Tout cela, ce sont des formalités indispensables.

IV – VALLEE SUD GRAND PARIS

12 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL DE TERRITOIRE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL VALLEE SUD GRAND PARIS

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : M. Feuillade, qui n'est pas là ce soir mais il n'y a aucun lien, a démissionné de ses fonctions de conseiller territorial le 30 janvier dernier et donc il faut le remplacer. S'agissant d'un élu de l'opposition, la majorité ne prendra pas part au vote, sinon effectivement on fausserait un peu la répartition.

Donc on va distribuer des bulletins. Nous allons appeler les plus jeunes conseillers municipaux : Cyril et Camille. Il y a des candidats ?

M. MEUNIER : Simplement pour vous dire que je ne prends pas part au vote.

M. le Maire : Qui est candidat ?

M. RUFAT : C'est Camille Le Bris qui est candidate.

M. le Maire : Donc nous allons passer au vote.

(Vote à bulletin secret : Camille Le Bris est élue par 6 voix Pour sur 6 bulletins.)

V - EDUCATION

13 - FUSION DES DEUX ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE DUNOYER DE SEGONZAC EN UNE ECOLE UNIQUE POUR LE GROUPE SCOLAIRE

(Rapporteur : Mme Françoise QUINZIN)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme CHARRIER : Fusionner deux établissements, une maternelle et un élémentaire au sein d'un même groupe scolaire, ça s'est déjà fait deux fois sur Antony et ça s'est avéré tout à fait positif. Cette solution permet de créer une continuité entre la maternelle et l'élémentaire, continuité rassurante tant pour les parents que pour les élèves. Et même aussi facilitant parfois les déplacements et les échanges pour les enseignants. Cela permet aussi à la direction d'avoir une décharge augmentée en raison du nombre de classes. Plus de cohérence pédagogique entre les deux établissements, un seul interlocuteur pour les parents et pour la ville, la proposition est acceptable, à condition bien sûr que l'établissement conserve une taille humaine et que ce soit possible pour une seule Direction.

Mme DELPECH : La ville a pris l'initiative de la fusion entre l'école maternelle et l'élémentaire Dunoyer de Segonzac, une initiative qui sera certainement bien accueillie par une inspection qui peine à recruter des directeurs et des directrices vu la charge de travail et la faiblesse de leur rémunération. Que la ville préfère avoir un seul interlocuteur au niveau administratif cela se comprend, qu'elle souhaite plus de cohérence pédagogique, c'est plutôt au corps enseignant de le décider. Il semblerait que les conseils d'école se soient prononcés favorablement. Mais miser sur la perspective d'une décharge complète alors qu'il n'y a que douze classes actuellement, n'est-ce pas hasardeux en ces temps de restriction budgétaire ?

De plus le Gouvernement prépare un nouveau statut de Directeur, d'ailleurs sans concertation avec les syndicats, qui rajouterait la charge de directeur adjoint de collège à ses missions. Tout cela pose des questions sur la disponibilité d'un directeur qui sera de plus en plus éloigné des élèves, de son équipe éducative, des parents d'élèves. Cela pose des questions sur la taille humaine, comme vient de le dire Marité, d'un établissement scolaire qui accueillera quand même à terme plus de 450 très jeunes et jeunes élèves. Est-ce ainsi que l'on prépare l'école de la confiance ? Je m'abstiendrai sur cette délibération.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour et 1 Abstention.)

14 - <u>ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT PASSEE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS DE SEINE RELATIVE A LA PRESTATION DE SERVICE D'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT PERISCOLAIRE</u>

(Rapporteur : Mme Anne FAURET)

Mme FAURET : Cette délibération arrive donc à la suite de la validation du Plan Mercredi qui permet d'obtenir de nouveaux financements de la CAF. Pour rappel le Plan Mercredi est un dispositif qui a été mis en place par le Ministre de l'Education nationale suite à la possibilité donnée aux villes de revenir à la semaine de quatre jours. Sont en partenariat avec l'Education nationale, la CAF, la DDCS. Pour être validé le Plan Mercredi doit répondre aux quatre axes de la Charte Qualité qui sont :

- Complémentarité et Cohérence éducative des différents temps de l'enfant, c'est-à-dire garderie, pause méridienne, centre de loisirs,

- Accueil de tous les publics, ce que nous faisons avec une tarification au taux d'effort,

- Accueil en particulier des enfants en situation de handicap puisque la Ville est en effet signataire de la charte Handicap,

- Mise en valeur des richesses du territoire, c'est-à-dire mise en place d'activités en lien avec les structures culturelles et sportives de la ville, proposer des activités riches et variées civiques, écocitoyennes, scientifiques, artistiques, sportives, numériques.

Notre Plan Mercredi a été validé en décembre. C'est donc un label de nos temps périscolaires qui garantit des activités de qualité mais aussi une reconnaissance du travail des animateurs.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer cet avenant numéro 1 conformément à la délibération ci-jointe.

Et j'ajouterai juste, on parlait tout à l'heure du temps périscolaire, que si notre Plan Mercredi a été accepté, c'est que nous proposons des

activités périscolaires qui sont bien. Nous n'avons pas de problèmes avec ces activités.

Mme CHARRIER : C'est sans doute en contrepartie du refus de la majorité d'ouvrir les centres de loisirs municipaux par demi-journées, comme vous le demandaient un certain nombre de parents, que vous avez signé le Plan Mercredi. En fait, ce qu'il fallait, vous vouliez qu'il y ait une seule journée pour avoir des activités qui soient des activités valables. Et donc le Plan Mercredi va dans ce sens-là puisque ça renforce…

M. le Maire : C'est parce qu'on voulait des activités intéressantes qu'on a imposé la journée entière.

Mme CHARRIER : D'accord. C'est inversement, on peut le voir dans l'autre sens. Ce Plan comme vous venez de le dire, Mme Fauret, a pour objectif d'améliorer les activités offertes aux enfants dans le cadre des centres de loisirs. Il affiche de grandes ambitions, en particulier sur quatre plans : la complémentarité éducative, l'inclusion et l'accessibilité à tous les publics, l'inscription du projet sur le Territoire, ce qui est relativement nouveau, ça je ne l'avais encore pas vu apparaître, la diversité et la qualité des activités. Il a aussi un avantage financier, un avantage financier pour la Ville puisque l'engagement dans ce Plan permet de bonifier les subventions de la CAF, presque de les doubler si j'ai bien fait les calculs. Un projet de meilleure qualité et d'enrichissement des activités, une ouverture des CML à tous les enfants et surtout à ceux qui en ont le plus besoin, nous voterons donc pour cette délibération.

M. le Maire : Vous voyez donc ; Mme Charrier que ce n'est pas un point faible de la ville, contrairement à ce qui a été affirmé tout à l'heure

Mme CHARRIER : Ce qui a été affirmé tout à l'heure, c'était relatif à certaines difficultés qui se rencontrent ici et là et qui existent quand même M. le Maire, même si l'ensemble est globalement positif.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

VI– SPORTS

15 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES TENNIS MUNICIPAUX ET DE LA SALLE DE CONVIVIALITE DU CLUB HOUSE DU STADE GEORGES SUANT : ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PASSE AVEC LE TENNIS CLUB D'ANTONY

(Rapporteur : M. Gilles LE LAMER)

(Lecture du rapport de présentation)

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

VII– AFFAIRES DIVERSES

16 - ADOPTION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2019 ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS NON SEDENTAIRES D'ANTONY DENOMMEE « LE MARCHE DES DECOUVERTES » POUR LA PROMOTION ET L'ANIMATION DU MARCHE D'ANTONY ET L'INFORMATION DES USAGERS

(Rapporteur : M. Fabien HUBERT)

M. HUBERT : C'est un marronnier qui revient chaque année, c'est la convention annuelle que l'on passe avec les commerçants du marché pour la subvention qui leur est allouée pour leurs animations.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

17 - <u>ADOPTION D'UNE CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB) A PASSER AVEC L'ETAT ET HAUTS DE BIEVRE HABITAT DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020</u>

(Rapporteur : M. Saïd AIT-OUARAZ)

M. AÏT-OUARAZ : Dans le cadre du contrat de ville, nous mettons en place une convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, donc c'est une convention qu'on signe avec l'Etat et bien évidemment avec le bailleur Hauts-de-Bièvre Habitat. Donc en résumé on accorde un abattement sur cette taxe à hauteur de 285.000 € par an et face à cet abattement, Hauts-de-Bièvre Habitat présente tout un tas d'actions et d'engagements, d'entretien notamment et de soutien d'un certain nombre d'acteurs sur le quartier en compensation je dirais de cet effort qui est accordé par la Ville d'Antony. Si vous avez des questions ?

Mme CHARRIER : Normalement c'était M. Feuillade qui devait faire cette intervention, M. Feuillade n'est pas là, moi de toute façon je comptais faire quelques petits ajouts :

C'est la première fois que vous proposez cet abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties pour un bailleur…

M. AÏT-OUARAZ : Non, ce n'est pas la première fois. Effectivement c'est une opération qui était déjà en place, mais si vous voulez,

maintenant en travaillant avec Hauts-de-Bièvre Habitat, il y a effectivement un vrai suivi et un vrai plan d'action qui est en place. Mais ce n'est pas la première fois.

Mme CHARRIER : D'accord, ce n'est pas la première fois, moi, personnellement je ne l'avais jamais vu posé dans ces termes. Peut-être avant n'ai-je pas fait attention ?

M. AÏT-OUARAZ : En fait avant c'était via l'association Adagio, il y a quelque temps, donc on a effectivement récupéré tout cela, on a municipalisé, optimisé cette gestion.

Mme CHARRIER : Ah c'était l'association Adagio, oui je me souviens, d'accord. Cette suppression va coûter cher à la ville, là c'est pareil, si j'ai bien calculé, ça fait une perte de 275.000 €. D'ailleurs la commune de Châtenay, qui fait pourtant partie de Hauts-de-Bièvre Habitat, se refuse à le faire.

Première question : cela correspondra-t-il à une baisse des charges pour les résidents ? C'est-à-dire est-ce que cet avantage pour le bailleur sera répercuté sur les résidents ?

Ensuite, il va falloir s'assurer des résultats et de l'emploi précis de la somme octroyée. Il est marqué : « En échange le bailleur s'engage à effectuer des actions spécifiques pour l'amélioration du cadre de vie des habitants du quartier du Noyer Doré, actions qui vont au-delà de ses actions habituelles ». Or les engagements pris dans la convention urbaine qui fait suite, je fais une intervention sur la délibération 17 et sur la délibération 18, les engagements pris donc dans la convention de gestion urbaine de proximité sont assez habituels et bien généraux. Pour ce qui est du développement durable, un effort est annoncé dans l'économie pour l'eau. C'est bien. Mais qu'en est-il de la réduction de la consommation énergétique liée au chauffage ? Pourquoi ne pas

envisager des plans d'isolation des anciens bâtiments qui sont de véritables passoires thermiques ? Tout le monde y gagnerait en économies d'énergie, la planète ça va de soi, et bien sûr les résidents qui auraient plus de confort, tant l'hiver que l'été. Le bailleur d'ailleurs a déjà fait, si je ne m'abuse, des isolations thermiques à Pajeaud, donc ça prouve qu'il voit que c'est utile.

Est-ce qu'il envisage de faire le même genre, en profitant bien sûr de cet apport financier, le même genre d'isolation dans le quartier du Noyer Doré ?

Mme DELPECH : Alors moi j'avais comparé par rapport à la convention signée en 2016. Ce sont les mêmes objectifs et surtout les mêmes priorités d'intervention, à croire que rien n'a progressé ni évolué. Le bilan de mi-parcours ne fait pas état de résultats significatifs si ce n'est la sécurisation des entrées et l'amélioration de l'éclairage. Il est même mentionné la distribution par Antony Habitat de guides de l'eau et du chauffage mais ces guides ont été distribués dans tout le parc social et pas seulement au Noyer Doré. Quelle politique des loyers a été menée pour diversifier l'occupation des immeubles ? Quelle évolution de la politique d'attribution ? Aucune réponse à ces questions pour l'instant.

D'autre part je propose que le Conseil Citoyen soit invité à s'associer à la gestion de cette somme importante et pas seulement à la présentation des résultats. Merci.

M. AÏT-OUARAZ : Je vais répondre à ces différents points. Je vais commencer par les questions de Marité : sur les baisses de charges : Non, il n'y aura pas de baisses de charges, par contre il y aura un certain nombre d'actions pour éviter effectivement des augmentations de charges, par une attention portée en termes d'entretien et en termes même de sur-entretien accordé par le bailleur sur tout un tas d'éléments,

que ce soit les portiques, les éléments de sécurité, tout est détaillé dans le document.

Concernant les actions : on a dans le cadre de cette convention un plan très détaillé. Il y a 7 points : renforcement de la présence du personnel, formation de ce personnel, sur-entretien, gestion des déchets et des encombrants, tranquillité résidentielle, sensibilisation des locataires, c'est un point qui est très important, animation et lien social, et petits travaux d'amélioration de la qualité de services. Sur ces différents points, on a travaillé avec Hauts-de-Bièvre Habitat pour identifier les actions au niveau du parc en général sur la ville, et en plus de cela les actions complémentaires, spécifiques au quartier du Noyer Doré. Donc vous voyez bien qu'il y a des actions particulières, une attention particulière sur le quartier.

Concernant le développement durable, il y a également des actions spécifiques ; le bailleur s'engage par exemple au niveau de la maîtrise de la consommation énergétique liée au chauffage. C'est un engagement qui est clair ; le bailleur maintient également la procédure de télé-relevé des compteurs d'eau. On sait que la problématique des fuites d'eau est un point important et parfois des familles se retrouvent en difficultés parce qu'il y a parfois des montants importants à payer ; le bailleur s'engage également sur une politique d'installation de mousseurs pour l'économie du débit d'eau ; et enfin le bailleur s'engage également très clairement dans cette convention sur une politique de changement des chasses d'eau parce qu'il y a également un certain nombre d'installations anciennes. En parallèle le PIMM'S intervient également auprès des familles et c'est une action qui est organisée de concert avec Hauts-de-Bièvre Habitat pour sensibiliser les familles en termes de gestion énergétique.

Il y avait une dernière question concernant le suivi de ces actions : il y aura un comité de pilotage qui sera mis en place, dédié pour le suivi de ces différentes actions et également un comité technique. Donc en gros, ce sera à peu près tous les trimestres.

Et donc je fais le lien concernant les questions suivantes : le Conseil Citoyen est déjà impliqué dans le cadre de ce plan d'action. Il y a un diagnostic en marchant qui est réalisé sur le quartier pour suivre très précisément l'ensemble de ces actions. Le Conseil Citoyen en fait partie, il y a des rapports très clairs qui sont faits suite à ces diagnostics transmis au bailleur qui est même présent avec nous lors de ce suivi.

Alors ensuite vous avez posé tout un tas de questions : sur la politique d'attribution, les loyers, mais là vous êtes hors sujet.

Mme DELPECH : C'est dans la convention, c'est pour ça que je les ai posées !

M. AÏT-OUARAZ : Sur des éléments de principe, mais sur le détail de ces éléments…

Mme DELPECH : Qu'est-ce que vous dites sur le diagnostic en marchant ? Tout ça, c'est la délibération suivante. Là c'est l'argent qu'on donne…

M. AÏT-OUARAZ : Ce sont des sujets qui n'ont rien à voir

Mme DELPECH : C'est ce que vous venez de dire ! Cet argent-là, c'est Hauts-de-Bièvre Habitat qui doit en faire quelque chose !

M. AÏT-OUARAZ : Tout à fait. Mais les attributions, ce sont des demandes de logements déposées au niveau du service de la ville, enfin c'est un process qui est séparé et qui est indépendant de cette convention. C'est lié, oui, dans le cadre de cette convention on ne fait pas le bilan de l'activité du bailleur. Il ne faut pas tout mélanger. Donc là c'est très spécifique à l'abattement TFPB.

Mme DELPECH : J'ai bien relu, le Conseil Citoyen n'assiste qu'au résultat, il n'est pas partie prenante…

M. AÏT-OUARAZ : Non, il participe, vous pouvez demander à vos collègues.

Mme DELPECH : Oui, dans le comité technique, mais il n'est pas prévu pour l'argent donné à Hauts-de-Bièvre Habitat.

M. LEGRAND : Merci Saïd, tu as bien résumé. Sur l'argent, Mme Delpech, l'argent il sert par exemple à refaire l'étanchéité des terrasses : sur Danube, sur Tamise, on a refait les étanchéités, à chaque fois c'est 300.000, 400.000, 500.000 €. Ce sont des grosses sommes quand on fait des étanchéités de terrasses, surtout sur des immeubles comme Tamise et Danube. Quand on dit étanchéité, c'est isolation en même temps. Donc on commence par les terrasses, et après on fera sur les façades.

M. RUFAT : C'est l'entretien habituel !

Mme CHARRIER : C'est l'entretien habituel !

M. RUFAT : C'est comptable ce que vous faites là, vous classez.

M. LEGRAND : C'est l'entretien habituel mais on fait plus que l'entretien habituel parce qu'on fait tout en même temps.

M. RUFAT : C'est l'entretien normal du bailleur que vous habillez de cette façon-là, il ne faut pas se leurrer.

Mme CHARRIER : Quand vous dites par exemple, et là c'est marqué et vous l'avez repris, M. Ait-Ouaraz : « maîtrise de la consommation énergétique liée au chauffage », vous le faites comment ? A partir de quoi précisément ? Et justement la maîtrise de la consommation énergétique avec le chauffage, vous la faites comment ?

M. LEGRAND : Par l'isolation !

Mme CHARRIER : Eh bien c'est justement ces plans d'isolation qui sont un plus par rapport à ce que vous aviez prévu normalement et qu'il

faudrait mettre en évidence. Quand je dis que ce n'est pas assez précis, on n'a pas le détail qui fixe précisément les mesures qui seront prises.

M. AÏT-OUARAZ : Ce sont des points très techniques.

M. le Maire : Et en plus, je veux dire, ce n'est pas une nouveauté, ça fait trente ans que ça dure. Il n'y a pas de nouveauté cette année, ça fait trente ans que ça existe. Vous ne le saviez pas, mais ça existe depuis trente ans ! Donc il n'y a rien de plus cette année que les années précédentes, simplement on renouvelle la convention. Mais ça existe déjà, l'abattement.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

18 - <u>ADOPTION D'UNE CONVENTION DE GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020 A PASSER AVEC L'ETAT ET HAUTS DE BIEVRE HABITAT</u>

(Rapporteur : M. Saïd AIT-OUARAZ)

M. AÏT-OUARAZ : C'est un peu dans la continuité de la délibération précédente, là il s'agit d'une convention spécifique à ce qu'on appelle « la gestion urbaine de proximité », qui est un peu le suivi sur le quartier de l'ensemble des actions sociales et urbaines, en lien avec le bailleur.

Pour faire court, on a neuf grands axes d'action autour de cette GUSP : les voitures ventouses, la gestion des locaux associatifs, l'éclairage urbain et privé, la collecte sélective des encombrants, l'entretien de l'espace public et privé, l'amélioration de la qualité de la vie dans le quartier, c'est toutes les actions d'animation, la partie hygiène et propreté qui est effectivement importante en termes de sensibilisation, la

maîtrise des charges, et enfin l'accession des personnes à mobilité réduite.

En parallèle de cela il y a une petite programmation d'actions sur le quartier comme l'aspect loto, kermesses, Noël en famille, troc aux plantes et vide grenier. Voilà pour ces détails, et bien évidemment le Conseil Citoyen est impliqué dans le suivi de cette convention.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

19 - <u>ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC LA FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS DES HAUTS DE SEINE POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION CONCERNANT LE PROJET « CONNECTONS-NOUS »</u>

(Rapporteur : M. Saïd AIT-OUARAZ)

M. AÏT-OUARAZ : La CNAV, Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse intervient sur l'ensemble du territoire, nous avons obtenu une subvention d'un peu plus de 13.000 € pour un projet très spécifique pour les séniors autour du numérique. M. le Maire lors du DOB a parlé de la fracture numérique et c'est un vrai sujet, notamment auprès des séniors, qui, connaissent parfois des situations de désarroi au niveau des séniors ; et donc l'idée est d'appuyer et d'aider les séniors sur ces différentes actions.

Mme CHARRIER : Moi je trouve ça extrêmement bien, bien sûr, cela va de soi, mais j'interviendrai seulement sur un mot, le mot clé utilisé par tous, je crois que tout le monde est d'accord, c'est la « dimension intergénérationnelle ». Parce que là vraiment s'il y a un endroit et un objet sur lequel on peut vraiment faire de la mixité, enfin mixité c'est un bien grand mot mais au moins de la rencontre intergénérationnelle, c'est bien

les connexions, c'est bien l'accès à Internet. Donc j'aimerais savoir si des jeunes, et des jeunes du quartier éventuellement, seront sollicités pour venir aider les séniors à se retrouver un petit peu dans ces nouveaux moyens ? Je pense que ce serait très efficace.

M. AÏT-OUARAZ : Oui tout à fait. On a identifié deux groupes de jeunes, cette action sera portée par le Centre social et culturel. Le premier groupe de jeunes, le groupe qui a participé à un chantier éducatif autour du numérique, qui est déjà sensibilisé à ces actions au travers du centre social, c'est le premier groupe. Et le deuxième groupe, le groupe de la radio, NEEDRADIO, qui est sur place ; là il y a déjà des actions en cours avec de l'intergénérationnel, des séniors, les enfants des écoles, c'est le deuxième groupe qui est identifié.

Mme DELPECH : L'accès des personnes retraitées aux services publics qui les concernent est devenu un problème du fait de la désintermédiation qui a conduit à ce qu'on appelle « la fracture numérique ». Et la convention le précise, ces services publics n'ont pas pour mission de les aider à comprendre leurs nouveaux usages numériques. Cette désintermédiation n'a pas été évaluée à sa juste mesure et on se rend compte maintenant de l'urgence à remédier à cette inégalité d'accès. C'est bien l'exemple d'un service public qu'il faut développer en réintroduisant de la présence physique d'autant plus si elle est intergénérationnelle comme vient de le souligner Marité, auprès de ces personnes fragilisées. Donc c'est un bon projet.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

20 - <u>ADOPTION D'UNE CONVENTION FIXANT LES MODALITES DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FONCTIONNEMENT DE LA CRECHE ASSOCIATIVE P'TITE FRAMBOISINE</u>

(Rapporteur : Mme Stéphanie SCHLIENGER)

Mme SCHLIENGER : L'association P'tite Framboisine est une déclinaison en fait de l'association la crèche associative Framboisine qui existe déjà et est installée à l'espace Enfance Pajeaud, et donc cette P'tite Framboisine a été créée en vue de reprendre les locaux situés dans le même espace par la crèche parentale Les P'tits Loups qui a dû fermer pour cause de cessation de paiements. Et donc pour maintenir bien sûr l'accueil des familles des enfants qui étaient gardés par cette crèche parentale, la PMI a accordé un agrément avec une capacité de 20 berceaux et afin de soutenir le fonctionnement de cette crèche, la commune propose de prendre à sa charge les 22 places en accueil régulier à hauteur de 1 € l'heure de présence réelle pour les familles d'Antony.

Il vous est proposé d'adopter cette convention pour élargir encore nos capacités d'accueil de places en crèche.

Mme DELPECH : Mme Schlienger, vous n'avez pas répondu à mon mail : je vous demandais : qu'est-ce qui s'était passé à cette crèche des P'tits Loups qui venait de recevoir une subvention, un acompte de 12.000 € au mois de décembre ? Est-ce que vous avez quelques précisions ?

Mme SCHLIENGER : Il faudrait déjà me l'avoir envoyé, le mail, pour que je puisse y répondre ! Non, je vous assure, je n'ai pas reçu de mail, on a reçu un mail de Mme Hagel pour autre chose… Je vous montrerai la boîte parce que moi, je n'ai rien.

La crèche associative Les P'tits Loups ne fonctionnait plus depuis un petit moment, c'est un peu le problème de ces crèches parentales où on demande une implication très forte de la part des parents puisque c'est par exemple un minimum de 15 heures pour un contrat de cinq jours, et ils me disaient qu'en réel ça peut même aller bien au-delà. Donc la crèche ne fonctionnant plus, on a pu reprendre cette activité par la crèche située à côté, Framboisine, on en est heureux pour les familles antoniennes qui peuvent du coup maintenir l'accueil de leurs enfants et ça fait une capacité de places en plus que l'on peut offrir aux Antoniens.

M. RUFAT : Je ne sais pas si le mail est arrivé ou pas, en tout cas moi je n'ai pas reçu de mail annonçant la commission.

Mme SCHLIENGER : Il n'y avait personne à la dernière, donc on n'a pas estimé nécessaire d'en faire une pour ça.

M. RUFAT : Ce n'est pas grave, je vais poser la question maintenant : Vous dites que la crèche précédente les P'tits Loups a cessé son fonctionnement, elle était déjà en perte de vitesse, on a quand même financé, donc ce point-là est quand même important, parce que qu'est-ce qu'on a réellement financé si elle ne fonctionnait pas ? Oui, ça laisse perplexe, M. le Maire !

Mme SCHLIENGER : On a financé… elle a un loyer …

M. RUFAT : Non mais elle a un loyer … On n'a pas financé l'association pour qu'elle paie ses loyers ! On a financé une association pour qu'elle prenne en charge les enfants, c'est quand même relativement important de savoir … cessation de paiement, ça veut dire qu'elle a fini son activité, et nous, on a continué quand même de la financer. Je trouve ça assez paradoxal !

Mme SCHLIENGER : Je n'ai pas d'éléments de réponse financière.

M. le Maire : On donne à la crèche à peu près 2.000 € par enfant et par an. C'est un euro de l'heure …

Mme SCHLIENGER : Oui c'est 1 € pour une heure de présentiel comme on le fait avec toutes les crèches avec lesquelles on est en partenariat

M. RUFAT : Eh bien on ne peut pas dire qu'il y a une fréquentation normale et en même temps …

M. le Maire : Si ! On ne donne de subvention que si elle garde les enfants. Si elle ne garde pas d'enfants, on ne la paie pas.

M. RUFAT : Non, je viens d'entendre qu'elle était en train de moins garder les enfants …

Mme SCHLIENGER : Si les enfants ne sont plus gardés, nous on ne paie pas. On ne paie uniquement que s'il y a présence réelle de l'enfant. Donc si elle ne fonctionne plus, le partenariat, la subvention ne fonctionne plus non plus.

M. RUFAT : Là, on a quand même payé jusqu'à la dernière minute et on nous dit qu'elle ferme …

Mme SCHLIENGER : C'est déclaratif.

M. RUFAT : Eh bien si c'est déclaratif, je ne suis pas sûr que la CAF ne verse ses subventions que sur le déclaratif !

Mme SCHLIENGER : Si ! Parce que la CAF a besoin d'un déclaratif de base. Il y a des pointages qui sont faits

M. RUFAT : Il faut qu'ils vérifient. La PSU, ce n'est pas que du déclaratif. Je ne sais pas, je pose des questions qu'on n'a pas eu le temps de poser.

Et donc c'est Framboisine qui reprend, c'est pour ça qu'elle a repris le même terme …

Mme SCHLIENGER : P'tite Framboisine, en référence aussi, en clin d'œil, aux P'tits Loups

M. RUFAT : Et c'est le même statut ? Parce que là, on ne sait pas quel est le statut de P'tite Framboisine. Est-ce que c'est le même statut ?

Mme SCHLIENGER : Oui, c'est le même statut

M. RUFAT : Bien sûr, mais ce n'est pas expliqué. Et la somme de 1 €, c'est celle qu'a Framboisine sur l'autre partie ?

Mme SCHLIENGER : Oui, c'est le même conventionnement que pour toutes les autres crèches avec lesquelles on est partenaire, les crèches associatives j'entends.

M. RUFAT : D'accord. Merci.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour et 1 Abstention.)

21 - <u>APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES COMMISSIONS RELATIVES A LA COMMANDE PUBLIQUE – MODIFICATIF</u>

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : Il s'agit de modifier le règlement intérieur de la CAO, de la Commission d'Appel d'Offres pour tenir compte de la loi ELAN qui a été votée le 23 novembre 2018. Avant la loi ELAN, tous les marchés d'un montant supérieur aux seuils européens étaient passés en CAO, désormais seuls les marchés passés suivant une procédure formalisée et supérieurs aux seuils européens passeront en CAO. Cela exclut de fait quelques marchés comme par exemple les séjours de vacances, ils ne passeront plus en CAO. Cela ne fait que deux ou trois marchés par an qui seront exclus par cette loi ELAN. Une fois de plus une loi réduit les

rôles des CAO et des élus mais c'est la loi et il faut dire que les majorités successives sont dans le même état d'esprit.

M. RUFAT : Oui la décentralisation n'a pas beaucoup plu et au fur et à mesure, on réduit les pouvoirs des élus locaux.

M. le Maire : Donc on passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour et 1 Abstention.)

22 - <u>RETROCESSION DE CONCESSION TRENTENAIRE DANS LE CIMETIERE COMMUNAL</u>

(Rapporteur : Mme Armelle COTTENCEAU)

Mme COTTENCEAU : Oui, il y a une dame qui avait acheté une concession trentenaire en 2012 mais elle n'en veut plus et cette concession n'a jamais servi. Elle attendait qu'on la rembourse au prorata du temps et c'est ce qu'on fait.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Y a-t-il des questions diverses ? Non, il n'y en a pas, merci beaucoup.

(La séance est levée à 0h00.)